

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
16 DECEMBRE 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Projet d'établissement
2021-26 du Conservatoire
à Rayonnement
Départemental (CRD)**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 décembre 2021
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 17 décembre 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 décembre 2021

Pour le Maire,
Par déléation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame MEUNIER à Madame BOUTIN
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame GRANDPIERRE à Madame ANDRE
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame BRELURUS

N° DE DOSSIER : 21 G 03

OBJET : PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2021-26 DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL (CRD)

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) doit être doté d'un Projet d'Établissement conformément aux prescriptions du Ministère de la Culture.

Ce document d'orientation générale, couvrant la période 2021-26, est intimement lié à l'avènement d'un nouvel équipement au sein du projet « Cœur des Sources », et préconise à ce titre les orientations suivantes :

- Une démarche inclusive vers de nouveaux publics (notamment le jeune public des quartiers sud, mais aussi les personnes en situation de handicap, les adultes amateurs...) tout en poursuivant une mission de formation artistique initiale exigeante pour tous ;
- Favoriser des enseignements et activités complémentaires, en favorisant les approches pédagogiques innovantes, les pratiques instrumentales et vocales collectives et leur transversalité avec la danse et l'art dramatique. Un accent sera mis sur des technologies informatiques appliquées à l'enseignement et notamment à la musique.
- Renforcer les partenariats et la concertation avec des structures partageant des missions pédagogiques et artistiques identiques ou convergentes, afin d'optimiser les moyens, sensibiliser un large public et monter des projets : établissements scolaires, associations (dont La Clef), équipements culturels (TAD...), autres établissements d'enseignement artistique, résidences d'artistes ou de compagnies, et le cas échéant établissements d'enseignement supérieur.
- Améliorer la visibilité et la communication du CRD (activités proposées, participation aux événements culturels...).

Ce projet d'établissement a fait l'objet de concertations avec les enseignants et les parents d'élèves.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Projet d'établissement 2021-26 du CRD tel qu'annexé à la présente délibération.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le Projet d'établissement 2021-26 du CRD tel qu'annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2021-26

INTRODUCTION

Un projet lié à l'avènement d'un nouvel équipement

L'événement central de la période couverte par le présent projet d'établissement est la construction d'un nouvel équipement à l'horizon 2025, engagement fort du mandat actuel, dont le lancement est désormais effectif suite au concours ayant désigné en 2020 le maître d'œuvre.

La conception d'une structure originale regroupant, outre un auditorium, un équipement sportif et un lieu d'enseignement artistique est à elle seule un signe fort en faveur d'une nouvelle vision de la culture recherchant le croisement de publics très divers, par leurs âges et leurs centres d'intérêt, facteur potentiel d'enrichissement mutuels, que des initiatives à inventer favoriseront.

L'implantation de cet équipement boulevard de la Paix, au sud de la ville, dans un îlot nouvellement baptisé « Cœur des Sources » comprenant aussi la rénovation d'un équipement scolaire, n'est pas un signal de moindre portée : il indique clairement l'intention de faire largement rayonner la culture dans ce périmètre excentré par rapport au cœur « historique » de Saint-Germain-en-Laye, sans oublier ce dernier ni notre envergure départementale.

Des enjeux socio-culturels invitant à une concertation inventive

L'importante mixité sociale qui est la marque du futur secteur ainsi que la capacité d'accueil accrue du nouvel équipement invitent à une réflexion sur les vecteurs d'accès du plus grand nombre à une pratique artistique de qualité, répondant à des attentes diverses.

Enseignements et activités, formats et dispositifs pédagogiques alliant tradition et innovation devront être l'objet d'une concertation soutenue qui associera le plus possible les partenaires du CRD, tant ceux qui sont déjà effectifs que ceux qu'il s'agira de construire nouvellement. La création d'une instance de concertation élargie pourrait favoriser la coordination et l'optimisation des moyens.

Mener en amont une réflexion sur ces derniers, portant sur plusieurs plans, paraît essentiel : vocation et programmation de l'auditorium, moyens humains et matériels, politique tarifaire, communication... Leur mise en œuvre au moins partielle paraît souhaitable avant l'inauguration du nouvel équipement afin de procéder par étapes progressives, lancer des chantiers, créer des liens et des habitudes de travail.

Nouvelles approches liées à une accessibilité élargie, renforcement des partenariats, adaptation des moyens et visibilité accrue seraient ainsi les idées directrices fortes accompagnant la réalisation de cet équipement original et majeur.

NOUVEAU CONSERVATOIRE, NOUVEAU RAYONNEMENT

Un équipement original parfaitement adapté aux enseignements et pratiques artistiques

Sans entrer ici dans les détails mais au vu du cahier des charges élaboré avec un programmiste et traduit dans les premiers plans présentés par le maître d'œuvre, il est clair que le futur équipement sera doté des atouts essentiels à la mise en œuvre d'un projet pédagogique et culturel ambitieux.

Le futur conservatoire comprendra un auditorium de 250 places et une scène capable d'accueillir des spectacles réunissant jusqu'à une centaine de participants (chœur et orchestre par exemple). Les locaux dédiés aux enseignements seront conformes aux exigences des pratiques artistiques spécifiques : studios de danse d'une superficie de 140 m² et annexes requises, salle d'art dramatique équipée pour le travail scénique, nombreuses salles de pratique et d'enseignement musical conçues selon les disciplines spécifiques qu'elles accueilleront (répétitions d'ensembles de taille variable, enseignements individuels ou collectifs, insonorisation...)

La conception globale des locaux les ouvrira aussi à des usages diversifiés : ils permettront aussi bien la pratique individuelle (par exemple dans des studios de répétition de musique) que les pratiques collectives dans des salles dédiées (orchestre, danse, théâtre...) qui seront parfois susceptibles d'une certaine polyvalence. Une grande salle de répétition pourra par exemple accueillir également une petite audition avec public restreint dès lors qu'il ne sera pas opportun de réserver le grand auditorium pour un événement de taille modeste.

Ainsi, en parallèle à la vocation « dédiée » de certaines salles (danse, percussion, jazz, formation musicale...) une forme de polyvalence d'autres salles permettra d'y concevoir un large éventail d'activités, notamment avec des publics ou participants ponctuels (groupes scolaires...) en plus des usagers réguliers.

L'auditorium, dont la destination première est certes l'accueil de concerts et spectacles, mais également d'autres espaces, pourront aussi servir à des activités et projets en partenariat, tels ceux relevant de l'Education artistique et culturelle (EAC*¹) : rencontre avec un artiste ou une compagnie, master-classe, atelier...

I. Un conservatoire à la conquête de nouveaux publics

Une architecture aux capacités accrues et propice à la mixité des publics

L'agora, nom provisoire de l'espace d'accueil du nouveau bâtiment, à partir duquel on accèdera tant au conservatoire proprement dit qu'aux équipements sportifs et à l'auditorium, matérialise l'intention d'un croisement des usagers, facteur de mixité culturelle et de meilleure connaissance mutuelle. Parallèlement, la capacité d'accueil du conservatoire en elle-même sera supérieure à celle que l'on connaît aujourd'hui.

Les futurs locaux du CRD pourront permettre une fréquentation régulière atteignant au moins

¹ Les sigles suivis d'un astérisque renvoient au glossaire en fin de document.

900 à 1000 élèves, à la différence d'une moyenne actuelle autour de 800. D'ores et déjà, dans l'équipement actuel, le taux d'occupation hebdomadaire des locaux laisse une certaine latitude (notamment en début et fin de semaine). Compte-tenu de la configuration prévue, la montée en puissance des activités sera d'autant plus envisageable en termes d'équipement *stricto sensu* ; elle n'attend que la mise en place d'activités et l'encadrement qu'elles impliquent.

L'accueil de nouveaux usagers peut s'envisager de deux manières, non exclusives l'une de l'autre : d'une part en accroissant le nombre d'inscriptions dans les cursus et parcours artistiques du conservatoire ; d'autre part en développant les partenariats permettant à l'équipement d'être un lieu de ressources pour des projets (notamment avec des établissements scolaires).

Accessibilité géographique et politique tarifaire

Les conditions d'une plus importante fréquentation (qui ne se limite pas à l'augmentation des inscriptions) sont non seulement l'accessibilité géographique et tarifaire, mais également l'attractivité que peuvent exercer les pratiques artistiques, à travers la diversité des disciplines, les approches proposées, et les partenariats.

Malgré l'absence d'une étude sociologique fine du public actuel du CRD, il n'est pas difficile de constater que l'écrasante majorité des élèves saint-germanois vient des quartiers du centre-ville ou proches du centre-ville, tandis que ceux résidant plus loin, et notamment dans les quartiers sud, ne dépassent pas 20%. L'implantation du conservatoire dans ce nouveau secteur facilitera indéniablement l'accueil d'élèves de ces quartiers, sans avoir pour autant un impact négatif sur la fréquentation actuelle.

Les exemples de localisation ou relocalisation d'un conservatoire dans une zone excentrée ne montrent pas de chute de fréquentation de la part des résidents du centre ville. La qualité des enseignements et le dynamisme des projets demeurent un puissant facteur d'attractivité, qui attire par ailleurs chaque année autour de 100 à 120 élèves hors-commune, soit environ 1/7^e de l'effectif total actuel, sans que les frais d'inscription – sensiblement plus élevés que pour les intra-muros – ne constitue un obstacle.

En revanche, compte-tenu de la sociologie des quartiers sud, la proximité géographique du conservatoire ne suffira sans doute pas à y accueillir un public plus large si elle ne s'accompagne pas d'une politique tarifaire adaptée, évitant de dissuader d'accéder à la pratique artistique celles et ceux qui n'en auraient pas les moyens financiers. Cette question mérite donc d'être approfondie, mais l'adoption récente d'une application du quotient familial CAF aux tarifs du CRD est, là aussi, un signe fort de l'engagement de la collectivité.

Développer les projets avec les établissements scolaires

Comme il a été dit plus haut, le lien avec les écoles est un vecteur primordial de conquête de nouveaux publics et d'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques artistiques, dans un dispositif appelé Éducation artistique et culturelle (EAC). Avec près de 50 établissements scolaires, allant de la maternelle au lycée, la Ville de Saint-Germain-en-Laye accueille un important vivier de jeune voire très jeune public auquel les portes du conservatoire sont

ouvertes².

Un pôle de ressource pour l'EAC auprès des écoles maternelles et élémentaires

La relation avec le milieu scolaire suppose avant tout un partenariat fort entre la Ville (Direction de la Vie culturelle et Direction de l'Enfance) et les représentants de l'Education Nationale, notamment l'Inspection de la circonscription, au sein duquel le rôle du ou de la Conseiller/ère pédagogique Musique est essentiel à la coordination entre écoles et conservatoire.

La présence d'un ou plusieurs enseignants titulaires du DUMI*, musiciens-enseignants qualifiés spécialement formés pour l'intervention en milieu scolaire, est par ailleurs essentielle aux projets de partenariat avec les écoles. Le « Dumiste » travaille en étroite collaboration avec les professeurs des écoles et assure un lien avec le conservatoire, permettant d'associer des professeurs et des groupes ou ensembles d'élèves (orchestres, maîtrise) à chaque projet.

A titre indicatif, un Dumiste à temps plein (20 heures hebdomadaires), disposant de 12 heures annuelles par classe (format actuellement en vigueur décidé par la DSDEN* des Yvelines), pourrait faire bénéficier d'une sensibilisation à la musique à une bonne trentaine de classes chaque année.

La sensibilisation du public scolaire ne doit pas se contenter d'en faire un auditoire passif, mais au contraire lui proposer des activités et des projets dans lesquels les enfants et les professeurs des écoles participent activement. À cet égard, parmi les actions prioritaires peuvent figurer :

- la mise en place d'un ou plusieurs orchestres à l'école,
- la mise en place d'ateliers collectifs (percussions, chorales...)
- la création de contes musicaux
- l'accueil d'artistes ou de compagnies en résidence

Pour une mise en œuvre dans un calendrier optimal, les projets devraient être convenus dès l'année scolaire précédente pour une mise en œuvre à la rentrée suivante.

Les actions se dérouleraient conjointement dans les écoles et au conservatoire. L'accueil dans les locaux du CRD est essentiel pour « démystifier » ce lieu et inviter les enfants et leurs familles à mieux le connaître ainsi que les activités qui s'y déroulent. Réduit pour l'heure à des présentations d'instruments, la sensibilisation artistique et culturelle pourra se réaliser à travers d'autres initiatives : assister ou participer à une répétition, assister ou participer à un spectacle, rencontrer un artiste ou un groupe d'artistes...

Dans l'hypothèse où cette première approche susciterait une motivation pour entrer au conservatoire, il importe d'ores et déjà de créer les conditions d'accès durables à une initiation artistique que certains souhaiteraient approfondir.

Des relations à l'enseignement secondaire à élargir

Le lien avec le collège, où les élèves bénéficient d'une heure générale de musique intégrée à

² 21 écoles publiques gérées par la Ville : 11 maternelles et 10 élémentaires, dont 3 groupes scolaires à proximité directe du futur CRD (*Marcel Aymé-Les Sources*, *Marie Curie* et *Jean Moulin*) ; 1 école primaire au Lycée international, 2 écoles maternelles privées, 3 écoles élémentaires privées ; 9 collèges et 10 lycées.

leur emploi du temps, se fait, au conservatoire, essentiellement par le biais des classes à horaires aménagés en musique et en danse, ou CHAMD.

Ce cursus est un puissant facteur d'accessibilité à la pratique artistique, pourvu que la motivation et l'engagement des élèves qui souhaitent s'y inscrire soient au rendez-vous. Son activité est donc à soutenir voire à faire monter en puissance, mais peut être assortie d'une réflexion et d'une réforme de ses contenus.

L'aménagement des horaires consiste à Saint-Germain, comme dans de nombreuses autres CHAMD, en un allègement du temps scolaire (mais non des programmes) permettant la sortie anticipée des élèves du collège, deux fois par semaine. Le planning des enseignements du CRD pour ces élèves s'efforce de s'adapter à ces sorties anticipées, ce qui n'est pas toujours aisé compte-tenu de la grande diversité de disciplines choisies par les intéressés.

Si le cursus de danse (CHAD) est bien équilibré, celui de musique (CHAM) est plus disparate. Une réflexion mériterait d'être engagée pour optimiser le contenu pédagogique de ce dispositif coûteux pour la Ville où la motivation et l'engagement des élèves doivent rester le socle premier.

À l'exemple de la CHAM du conservatoire de Chatou, il serait par exemple judicieux de réfléchir à une classe moins spécialisée et plus généraliste, soit principalement vocale, soit d'« art du spectacle » comprenant essentiellement : du chant choral, de la FM* et éventuellement d'autres ateliers collectifs (percussion, théâtre...). Une spécialité instrumentale, qui suppose un cours individuel hebdomadaire et un travail personnel assez soutenu, ne ferait pas partie de ce cursus et devrait être prise en supplément (c'est le cas à Chatou), sans obligation. Seuls les élèves réellement motivés opéreraient pour l'approfondissement d'une pratique – qui serait hors du cursus CHAM proprement dit.

L'éloignement du collège actuel, situé rue Alexandre-Dumas, par rapport à l'implantation future du conservatoire, boulevard de la Paix, invite d'autant plus à repenser ce dispositif, et notamment à s'interroger sur l'opportunité d'associer au cursus CHAMD un établissement plus proche, en l'occurrence le collège des Hauts-Grillets, soit en plus, soit à la place du collège Debussy.

Au nombre des ouvertures vers l'enseignement secondaire pourrait également figurer le renforcement d'un lien avec les lycées.

Si la mise en place de CHAMD dans cet échelon d'établissements paraît inopportune, en revanche l'accueil de classes lors de résidences d'artistes ou pour des projets à inventer en collaboration entre les équipes pédagogiques sont des pistes à explorer.

La volonté d'un élargissement des publics accueillis au CRD amène à préconiser un effort pour les personnes en situation de handicap d'une part, et les adultes amateurs d'autre part, notamment ceux ayant reçu une formation initiale dans leur propre parcours.

Vers une meilleure inclusion du public en situation handicap

Les handicaps possibles, plus que « le handicap », obligent à adopter au départ un point de vue à 360° plutôt que de restreindre la vision des handicaps à un problème d'accessibilité physique. Il peut donc être question tant de handicap visuel, que de handicap auditif, ou bien sur le plan de la mobilité tout comme sur le plan psychique. Chaque type de handicap peut présenter en

outre divers degrés.

Idéalement, il doit être possible d'accueillir et de proposer une activité artistique à toute personne en situation de handicap, et là comme ailleurs, au-delà de la mise en place de conditions initiales (cours spécifiques, formation des professeurs...), une appréciation lucide de l'adéquation entre la demande et l'offre est nécessaire, qui peut aboutir à des propositions « sur mesure » - mais dans la mesure des moyens disponibles.

A l'issue d'une première réflexion menée avec la Ville, les premières conditions à mettre en place sont la mise en œuvre d'un groupe de référents « handicap » préparant la sensibilisation et la formation des enseignants. Cette démarche est actuellement en cours et demande à monter en puissance. Plusieurs professeurs ont par exemple été sensibilisés aux troubles « dys », et, à défaut de méthode miracle, savent ce qu'il convient d'éviter face à un élève en difficulté sur ce plan. D'autres formations, certaines engagées dès 2021, concernent des domaines comme l'autisme (en danse par exemple) et viendront élargir les possibilités d'adaptation des approches artistiques aux diverses formes de handicaps.

Dans la mesure où les formations spécifiques existeraient, l'initiation par anticipation au braille ou au langage des signes pour les professeurs intéressés permettrait ensuite de proposer plus explicitement l'accueil de déficients visuels ou auditifs. Ceci supposera une communication adaptée, et peut-être ciblée vers des établissements spécialisés, afin de faire connaître cette opportunité et d'envisager la construction d'un partenariat.

Cette option d'un lien plus spécifique avec tel ou tel établissement spécialisé est sans doute d'autant plus nécessaire dans le cas de handicaps plus lourds, où un accompagnement des enseignants par des professionnels pourrait s'avérer nécessaire (éducateurs spécialisés par exemple venant avec un groupe pour une activité). L'identification des structures consacrées aux divers handicaps dans le bassin géographique devrait permettre de prendre un premier contact et de parcourir des pistes d'actions possibles.

Tout comme pour l'intervention en milieu scolaire, un dumiste pourrait être une personne-ressource propre au CRD dans le domaine du handicap. La formation en CFMI* comporte une dimension spécifique sur cette question. Outre la prise en main d'une ou plusieurs activités, cet enseignant pourrait être un référent handicap au sein du CRD.

Encourager la pratique d'ensemble des adultes amateurs

L'effectif important de jeunes élèves en cours de musique individuel ne permet souvent pas d'intégrer durablement des adultes souhaitant reprendre ou entreprendre l'étude d'un instrument, mais la possibilité existe toutefois sous la forme d'un parcours spécifique d'accompagnement de la pratique amateur, où la priorité est donnée à l'intégration d'un ensemble (orchestre, harmonie, big-band, ensemble vocal), assortie d'un soutien individuel pour une durée limitée (généralement 1 à 3 ans).

Cette inclusion dans les pratiques collectives ne connaît pas les limites de l'accueil en cours individuel et va dans le sens de cette mixité des publics qui marque l'esprit du futur équipement.

II. Un éventail d'approches artistiques novatrices et élargies

La finalité et la raison d'être d'un conservatoire est d'offrir une sensibilisation et une initiation au public le plus large possible mais également une formation initiale toujours exigeante – même pour de futurs amateurs – formation qui doit également donner les moyens aux élèves envisageant un avenir professionnel de se préparer solidement aux concours d'entrée dans des établissements supérieurs.

La ligne directrice proposée pour le CRD sera à la fois de préserver l'excellence des formations actuelles (qui ont vu de nombreux élèves intégrer des établissements ou des ensembles prestigieux : maîtrise des Hauts-de-Seine, maîtrise de Radio-France, CNSMDP*, écoles de théâtre...) mais d'adapter les enseignements à de nouveaux publics par de nouvelles propositions pédagogiques voire de nouvelles disciplines.

Cursus pré-définis et parcours personnalisés

Parallèlement aux cursus structurés par cycles figurant dans le règlement des études, dont la densité ainsi que la régularité d'évaluations peuvent rebuter certains usagers, il serait possible de proposer des parcours plus personnalisés, comprenant par exemple un tronc commun puis un certain nombre de possibilités ou d'options, convenues en concertation entre l'élève et l'équipe pédagogique, à partir de centres d'intérêt, de projets et de besoins.

Ces parcours différenciés, qui garderaient l'esprit d'une formation globale, présenteraient l'avantage d'être plus adaptés à la demande et aux projets personnels, sans être pour autant totalement « à la carte ».

Dans cette optique, les élèves pratiquant des instruments ayant vocation à jouer prioritairement en ensemble (essentiellement cordes et vents) garderaient par exemple l'obligation de participer à une pratique collective adaptée. Il s'agirait d'éviter ou de limiter strictement l'intention de venir suivre uniquement un cours individuel d'instrument.

L'enseignement appelé à être mieux adapté à la pratique de la plupart des élèves et qui pourrait prendre davantage de sens pour eux, est celui de la formation musicale générale (FM), souvent encore héritière du solfège. Le paragraphe suivant, quitte à entrer dans ce qui relève d'un projet pédagogique, donne un aperçu des orientations et mutations possibles.

Tout ce qui concerne les aménagements des cursus quels qu'ils soient devra évidemment être l'objet d'un conseil pédagogique et d'une intégration dans le règlement des études.

Pour une évolution de la Formation Musicale (FM)

Dans l'optique d'un assouplissement des parcours permettant de les ouvrir à une palette d'approches plus vaste, la Formation musicale, malgré la réforme dont elle a été l'objet dans les années 1980, mérite d'être repensée, notamment à l'aune de ce qu'elle devrait concrètement apporter à un musicien amateur, *a fortiori* de notre temps.

Son objectif est fondamentalement d'apporter aux élèves une formation de musicien complet et pas seulement d'instrumentiste ou de chanteur : ainsi par le déchiffrage et la formation de l'oreille elle doit permettre aux élèves de s'approprier un langage, mais également leur apporter des éléments de culture musicale, voire davantage (organologie, ...).

À partir de ces interrogations et de ces constats, le CRD a entrepris d'enrichir le cursus de FM à partir du milieu du 2^e cycle en y introduisant un cours d'invention et écriture, afin que les élèves forment leur oreille et acquièrent une meilleure connaissance et une meilleure maîtrise du langage musical par une approche pratique active et inventive.

Fondamental pour entraîner l'oreille, l'exercice du relevé auditif (« dictée musicale ») pourrait être articulé à ces travaux d'invention ou à la pratique de l'improvisation, notamment en jazz. Sans en attendre nécessairement des résultats miraculeux, les travaux d'invention et d'écriture ont l'avantage d'être liés à une pratique active et de permettre une meilleure compréhension du langage musical.

Dans le même objectif, il paraît essentiel de proposer aux musiciens une initiation à la MAO*. Cet enseignement offre de multiples avantages : une approche du son qui complète celle de la musique ; un travail actif et parfois ludique (s'enregistrer, se réécouter, modifier le résultat sonore) mais aussi exigeant : s'initier au mixage d'un enregistrement, développer son écoute dans d'autres directions que celle des hauteurs, par exemple en s'ouvrant à la spatialisation du son.

Cette révision de la place et du cursus FM, qui ne se limite pas au 2^e cycle, inclut aussi une réflexion sur la FM liée au jazz. Celle-ci est à la fois spécifique dans son approche, compte-tenu des besoins immédiats de l'improvisation dans ce style, mais finalement très proche de nombreux contenus de la FM traditionnelle, notamment parce le langage tonal leur est commun à la base.

En somme, une partie de cette orientation consiste à faire dialoguer les approches des enseignants et à faire converger ces dernières de telle sorte que les élèves, tout en sachant où et comment se différencient les domaines, puissent néanmoins y trouver une cohérence.

Enfin, la culture musicale, souvent si limitée dans le grand public, doit être développée dans le cadre des cursus ou des parcours, et s'étendre à tous les répertoires, tant pour ouvrir les oreilles des musiciens (mais aussi des danseurs et des comédiens) que pour aiguïser leur curiosité.

En outre, la séparation entre étude instrumentale et FM, ou entre pratique vocale et FM, ne favorise pas dans l'esprit des élèves (et parfois celui des enseignants) la perception d'un enseignement global et convergeant. Aussi y a-t-il un cheminement à poursuivre pour une meilleure concertation entre les enseignements vocaux et instrumentaux et la FM.

L'hypothèse d'un allègement de l'enseignement de la FM dans sa partie « solfégique » (déchiffrages de lecture, de rythme, de chant, dictées...) serait éventuellement à étudier au milieu du 2^e cycle, au profit d'une diversification d'approches du fait musical : invention-écriture, MAO, FM jazz, analyse, culture...

Des approches pédagogiques innovantes

Pour une valorisation des ressources numériques

Mises à l'honneur durant les confinements successifs dus à la crise sanitaire, les ressources numériques sont apparues comme un moyen essentiel, sinon d'apprentissage, du moins de soutien aux apprentissages en cours présentiel. Le développement de padlets, de cours en visio-conférence ou d'autres moyens ont prouvé leur efficacité, sans pouvoir remplacer toutefois un

enseignement direct en salle de cours.

Ces moyens pédagogiques doivent être valorisés, notamment par l'installation de tableaux numériques ou d'écrans numériques interactifs dans les salles de cours de formation musicale afin de permettre soit à des élèves d'assister à un cours retransmis à distance, soit de l'enregistrer et de le proposer en replay.

Parmi les ressources numériques figure également l'atelier de musique assistée par ordinateur (MAO), en plein essor. Cet atelier, axé sur la découverte et le traitement du son tout autant que celui de la musique, permet une initiation à l'enregistrement et au traitement du son, mais également le maniement de banques de sons, la composition de courtes pièces, le développement d'une écoute et d'une oreille fines, la notation musicale et même la musique associée à l'image.

Dans le prolongement de ce projet pourrait même figurer l'ouverture d'une classe de synthétiseurs et claviers électroniques propice à une connaissance approfondie du son numérique (mais aussi analogique) et son traitement, au répertoire ayant eu recours à ces timbres, et ouverte à son application scénique.

Une telle classe aurait indéniablement un certain succès auprès du jeune public et pourrait désengorger les classes de « piano ».

Place à l'improvisation !

Trop peu présente dans les cursus musicaux traditionnels, alors qu'elle est courante dans l'enseignement du théâtre et de la danse et qu'elle est un moyen de libération de l'imagination ainsi que du rapport à l'instrument, l'improvisation mériterait d'être mieux intégrée à l'enseignement. Pratiquée collectivement, elle développe en outre l'écoute mutuelle tout autant qu'individuelle et la compréhension de mondes sonores, de codes et de langages extrêmement variés.

L'improvisation pourtant... ne s'improvise pas : elle suppose une approche et une progression réfléchies, voire structurées, définissant des objectifs, des exigences et des effets attendus qui peuvent différer selon les disciplines, les styles et les parcours des élèves.

Plusieurs propositions sont possibles : si le jazz est l'un des styles « modernes » les plus immédiatement concernés, des pratiques oubliées comme l'improvisation « classique » au piano – comparable l'improvisation à l'orgue qui a perduré – pourraient être remises à l'honneur. L'improvisation vocale issue de pratiques courantes à la Renaissance et redécouvertes de nos jours est une autre possibilité, tout comme, à l'opposé, la pratique de l'improvisation libre ou « non-idiomatique » qui a émergé au milieu du XX^e siècle.

La possibilité d'intégrer des enseignements fondés sur l'oralité, la mémorisation (voir infra une suggestion sur la percussion) s'articulerait certainement de manière naturelle aux pratiques improvisées, qu'elles intègrent souvent elles-mêmes.

Sur ce sujet comme sur d'autres, le conseil pédagogique sera réuni afin d'écrire le projet. Des formations seront sans doute à organiser auprès de celles et ceux qui souhaiteront se familiariser avec ces approches.

Valorisation des départements pédagogiques existants

Le CRD est riche d'une offre relativement diversifiée d'enseignements dont on trouvera l'état des lieux en seconde partie.

La perspective de l'arrivée de nouveaux publics liée à l'implantation prochaine dans les quartiers sud invite à prévoir, outre une sensibilisation par le milieu scolaire, d'une part des pratiques collectives très accessibles pour les plus jeunes qui permettront d'accueillir plusieurs enfants en groupe (ensembles de percussion, ensembles vocaux entre autres) d'autre part des possibilités plus ouvertes d'enseignement individuel. Les cours collectifs destinés à prolonger une sensibilisation ou à commencer une initiation ne réunissent pas les conditions d'un apprentissage à long terme ; ils susciteront une demande de cursus plus approfondis qui suppose d'offrir des enseignements individuels.

On préconisera dans un premier temps de renforcer une offre dans les ensembles de percussion et de chant et de créer un nouvel enseignement de cuivres, en priorité le trombone.

Etoffer l'offre de cuivres dans le département des vents

Représentés uniquement par la trompette, les cuivres sont peu présents au CRD (les saxophones, en taxinomie classique, sont classés dans les bois à cause de l'émission du son par l'anche, bien que le jazz les range quant à lui dans les cuivres...). L'instrument des cuivres le plus judicieux à intégrer serait le trombone, qui prend place dans les harmonies tout autant que dans le jeune big-band du CRD.

L'ouverture d'une classe de trombone serait d'autant plus judicieuse en vue de la mise en place d'un ou plusieurs orchestres à l'école où cet instrument serait prioritaire. Instrument au son puissant, adapté à des prestations en plein air, le trombone consoliderait les ensembles à vent et contribuerait à la facilité de diffusion extérieure du CRD.

Les conditions essentielles de la réussite de cette initiative, comme pour tout instrument « rare », sont :

- l'acquisition d'un parc instrumental, permettant à la fois le prêt dans les écoles mais également aux élèves pour une année d'initiation, qui acquerront ensuite leur propre instrument s'ils choisissent d'en poursuivre l'étude. L'expérience a déjà été tentée avec succès au conservatoire avec le basson, preuve que lorsque les conditions sont mises en place au départ, une telle classe peut se développer. Il est peu coûteux d'acquérir des trombones « petites mains » et il serait judicieux de posséder au CRD quelques instruments ordinaires, tout comme c'est le cas pour la plupart des autres instruments, qui peuvent à l'occasion être loués.
- la mise en place de cadres pédagogiques permettant l'initiation à ces instruments : ateliers de découverte instrumentale au conservatoire (déjà existants) ; mise en place d'un ou plusieurs orchestres à l'école ; participation active de ces orchestres à des manifestations avec les ensembles du CRD.
- le recrutement d'un enseignant doté des qualités pédagogiques et artistiques requises ainsi que de qualités de concertation pour un travail d'équipe approfondi.

A titre indicatif, le budget d'acquisition d'instruments spécialement conçus pour une première approche, notamment dans un contexte collectif, sont les suivants (prix unitaire, TTC) :

- trombones : 130 €
- cornets (proche d'une trompette) : 184 €

La disponibilité d'un fonds d'instruments de cette famille serait donc peu coûteuse ;

il en serait de même de nombreux instruments de percussion. Tous pourraient servir à la mise en place d'ateliers soit ouverts à des élèves inscrits au CRD, soit pour un accueil de classes d'écoles, dans un dispositif à définir et des partenariats à établir. Selon qu'il s'agirait de développer seulement l'enseignement du trombone parmi les disciplines du CRD ou de mettre en place un orchestre à l'école (comprenant entre autres cet instrument), le temps nécessaire à cette activité (pour un recrutement) varierait au départ de 2h à 5h environ.

Elargir l'offre de percussion

Très attractive, facilement accessible, ne nécessitant pas autant de pré-requis que d'autres instruments, la percussion pourrait être un vecteur de pratique musicale privilégié pour le nouveau jeune public. L'*instrumentarium* du CRD est très développé et l'acquisition de nombreuses petites percussions très diverses ne serait pas coûteux.

Une augmentation d'heures d'enseignement permettrait de créer plusieurs ensembles et ainsi de proposer une initiation à des groupes d'élèves.

Un percussionniste spécialisé dans les Musiques du Monde, capable de proposer un apprentissage oral et par la mémoire, personne-ressource ouvert aux pratiques non-écrites de la musique, permettrait une ouverture très intéressante à de nombreux élèves et nourrirait certainement la réflexion pédagogique au sein du CRD sur le thème enseignement écrit/enseignement oral.

Renforcement des parcours vocaux

Avec un seul professeur en charge des pratiques vocales spécifiques, le CRD ne peut répondre aux besoins dans ce domaine, qui comprend :

- la direction de trois ensembles vocaux
- l'enseignement de la technique vocale pour les élèves de maîtrise et de pré-maîtrise³
- des cours de chant proprement dits dans le cadre du cursus structuré de cette discipline
- des ateliers vocaux⁴ pour les élèves des cycles avancés d'art dramatique et les membres de l'ensemble vocal mixte.

L'accent mis sur la pratique du chant choral à l'école, vecteur important de sensibilisation et d'initiation, et les projets envisageables avec le conservatoire (avec ou sans Dumiste), incitent à créer les conditions d'un accueil plus important d'élèves dans les ensembles vocaux, notamment dans la maîtrise.

L'augmentation du volume horaire consacré aux pratiques vocales, collectives et individuelles, apparaît donc comme un besoin à plus ou moins brève échéance, confié soit à un professeur de FM possédant une compétence forte dans le domaine vocal, soit à un professeur de chant.

Danse et théâtre

Ces deux départements sont parvenus à un certain équilibre, à la fois en terme de parcours, d'effectifs, de projets réguliers (spectacles, master-classes, rencontres avec d'autres partenaires...). En art dramatique, il existe même un cursus complet, depuis l'initiation jusqu'à

³ La technique vocale consiste au CRD en une séance de 40 minutes par 2 élèves, destinée à développer ou affiner les capacités vocales par un travail semi-individuel que ne permet pas la séance en groupe (respiration, conquête d'un ambitus plus large, justesse, prosodie...)

⁴ Les ateliers vocaux peuvent remplir une fonction proche des séances de technique vocale pour des membres de l'Ensemble vocal ne bénéficiant pas de cours de chant, ou, pour les élèves avancés d'art dramatique, proposer une découverte et un travail de la voix complémentaire à celui de la voix parlée et de sa projection dans un cadre théâtral.

la préparation des écoles supérieures (CPES* avec le CRR* de Versailles, voir *infra* le paragraphe consacré aux partenariats).

Hormis un élargissement à d'autres styles ou d'autres options (danse modern' jazz, danses de caractère, etc. ; ou en art dramatique : marionnette, mime, etc.), ces spécialités pourraient voir leurs enseignements complétés par quelques matières complémentaires (par exemple formation musicale du danseur, anatomie-physiologie...) et par des moyens techniques au service de la pédagogie : par exemple acquérir un dispositif audio-visuel permettant de filmer un cours et de le rediffuser pour travailler des séquences avec un autre regard ou de proposer un cours en visio (danse) depuis un studio aux normes.

Valoriser et développer projets transversaux et partenariats

Déjà souvent mis en œuvre, les projets transversaux soit entre disciplines, soit entre spécialités, sont évidemment à poursuivre et à encourager, qu'il s'agisse d'aboutir à une restitution, ou plus simplement de formats pédagogiques plus simples et plus souples. Plusieurs spectacles ont déjà mêlé danse et musique jouée sur scène, ou bien théâtre et musique, dans des formats différents, de la petite forme jusqu'au spectacle complet.

Dans le même esprit, mais plus ouvert vers l'extérieur, les partenariats sont à consolider, notamment par des conventions. À titre d'exemple le CRD de Saint-Germain-en-Laye et le CRR de Versailles sont engagés mutuellement dans une formation d'excellence en art dramatique afin d'obtenir du Ministère de la culture l'agrément d'un cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES).

Plus près de nous, la collaboration avec la SMAC* La Clef a déjà une certaine antériorité qui mérite d'être soutenue et développée. Comme pour le CRR de Versailles, une convention a récemment consolidé cet engagement mutuel, qui bénéficie aux élèves et aux usagers. Elle permet notamment l'accueil réciproque d'élèves ou de musiciens amateurs, sans formalité administrative lourde, dans le domaine du jazz où une collaboration est déjà ancienne.

En outre, le partenariat avec La Clef a également pris la forme d'une rencontre annuelle de groupes de musiques amplifiées avec un orchestre classique d'élèves du CRD, pour une ou deux restitutions publiques. Les avantages et ouvertures sont sensibles : entre autres, le travail sous la direction d'un.e chef.fe d'orchestre pour les musiques amplifiées, et l'adaptation et la sensibilisation à un dispositif amplifié et le réglage nécessaire de sa balance pour les musiciens d'orchestre.

Favoriser les résidences d'artistes, d'ensembles ou de compagnies

Les résidences d'artistes liées à un projet pédagogique construit sont des expériences très profitables. Le CRD doit toutefois pouvoir choisir artistes, compagnies ou ensembles, éventuellement en dehors de ceux « soutenus » par le Ministère, une liberté d'autant plus importante que ces projets reposent principalement sur l'engagement financier de la Ville.

De nombreux projets ont vu le jour et abouti à des réalisations ou à des restitutions : concerts de classes d'écoles élémentaires avec les orchestres du CRD et l'ensemble *Calliopée* en résidence en 2018 et 2019, atelier d'écriture d'art dramatique avec l'écrivain Laurent Contamin en 2020, ou encore depuis 2016 master-classes ou Rencontres chorégraphiques en partenariat

avec un artiste de la saison du Théâtre Alexandre-Dumas (TAD)...

Une visibilité accrue pour un rayonnement étendu

Quel que soit le moyen choisi, il est nécessaire d'améliorer la présentation du CRD sur internet, qui souffre à l'évidence depuis plusieurs années d'un déficit et d'un manque d'autonomie. Ce dernier se manifeste par l'impossibilité dans laquelle se trouve l'équipe administrative de publier directement, en temps réel, des informations à destination du public – qu'il s'agisse d'habités ou de personnes souhaitant s'informer.

En dehors de l'amélioration du contenu, la restauration de la possibilité de publier sur une page d'accueil CRD un minimum d'informations d'actualité – une fonction active jusqu'en 2014 – serait urgente. Y figureraient des renseignements sur les échéances à venir (inscriptions, examens, concerts et spectacles) et sur des actualités en lien ou non avec d'autres équipements (comptes-rendus du conseil d'établissement, lectures d'art dramatique à la médiathèque, projets avec les écoles...)

La modernisation de la présentation internet du CRD devrait également permettre d'insérer une description plus conséquente des parcours et des formations possibles, d'insérer des extraits vidéo de spectacles périodiquement réactualisés, une biographie des professeurs, et sans doute davantage de ressources pédagogiques.

Pour l'intégration des professeurs à la saison culturelle

Dans la même optique de valoriser l'image du CRD, où enseignent des artistes talentueux, une plus grande présence de ces derniers dans la saison culturelle serait également souhaitable. Sans aller nécessairement jusqu'à une saison artistique propre au CRD (que proposent néanmoins plusieurs autres établissements), l'intégration d'artistes du conservatoire dans la programmation de la Maison natale Claude-Debussy ou la saison du TAD permettrait non seulement de mettre ces artistes en valeur mais également de les faire connaître à un public plus large que celui des familles et des élèves de leurs cours au CRD.

Le concert de Noël de la Ville, assuré tous les deux ans par les professeurs et les élèves participe déjà à ce rayonnement, mais plusieurs autres occasions sont à saisir ou à inventer, de la nuit des conservatoires à la fête de la musique, en passant par le festival *Saint-Germain en Live* et bien d'autres.

Renforcer le suivi pédagogique et l'équipe administrative

La montée en puissance des projets, les mutations pédagogiques en perspective, liées au possible accroissement des effectifs à l'avenir et les nécessités d'un suivi continu demanderaient à renforcer ce dernier.

Il ne s'agit pas seulement de présider les quelques 20 jurys annuels d'examen ou d'assister aux 12 conseils de classe des CHAMD au collège, mais également de faire le point régulièrement avec les professeurs sur les quelques 800 élèves, dans un cadre où n'existent pas de « conseils de classe » à la différence du cadre scolaire général, alors qu'un élève du CRD est souvent suivi par deux ou trois professeurs voire davantage. A cela s'ajoutent les besoins réguliers de

rencontrer et dialoguer avec les familles, qu'il s'agisse d'un conseil pour le cursus de l'élève ou d'une difficulté à régler.

Il s'agit également d'assurer la coordination de certains enseignements, de préparer les évaluations, de suivre ou d'organiser la concertation avec les professeurs (voire des partenaires extérieurs) pour maintenir vivante la réflexion sur les cursus et sur notre enseignement en général. Enfin, les entretiens professionnels annuels de 36 agents mobilisent l'équivalent de deux semaines entières de l'année.

Pour les mêmes raisons, liées à des locaux plus vastes, aux activités du futur auditorium, à la nécessité d'une meilleure communication au service d'une visibilité accrue, l'équipe administrative devra être renforcée et au minimum dotée ou formée à des nouvelles compétences.

En fonction de la configuration du futur équipement et de la répartition des rôles et horaires des personnels d'accueil et de surveillance, une réflexion s'imposera à moyen terme sur cette fonction.

En résumé, les fonctions de conseiller pédagogique (ou directeur adjoint), de chargé de communication, mais aussi celle de régisseur et celle d'accueil du public sont à repenser dans le cadre d'un nouvel équipement de plus grande envergure, aux missions et activités élargies.

Une organisation et une gestion de la bibliothèque à repenser

La bibliothèque du CRD possède un fonds important de partitions et quelques ouvrages de musicologie, dont le mode de gestion reste « rudimentaire » et purement interne : un catalogage « non spécialisé » du fonds, des acquisitions et une gestion du prêt réservé exclusivement aux professeurs, tout cela sur Excel.

Ces fonctions (catalogage, prêt) ont été longtemps confiées à un professeur particulièrement attaché à la gestion de ce fonds, qui a bénéficié d'une décharge de cours à cet effet. Cette personne a quitté le CRD et le transfert de cette fonction à un autre agent serait à envisager, assorti d'un temps mensuel ou hebdomadaire (évalué actuellement entre 6h et 8h/mois).

Le faible volume d'heures et la difficulté, voire l'impossibilité, d'établir un moment hebdomadaire fixe de « permanence » explique qu'il n'est pas possible ou souhaitable de recruter un documentaliste spécialisé. Aussi, seule une organisation interne semble appropriée, qui doit s'accompagner d'un effort de rigueur, notamment d'anticipation des besoins, de la part des usagers. Il n'est évidemment pas possible de laisser cette documentation en accès libre, comme cela semble avoir été le cas dans le passé, avec pour conséquence, outre un déclassement de nombreuses partitions, la disparition de plusieurs autres.

En l'état actuel des choses et en l'absence d'une personne-ressource, le système de « catalogage » et de prêt repose donc sur une fragile organisation interne et sur une exigence de rigueur de la part des usagers (anticiper les besoins de prêt et d'acquisition).

Formations

Compte-tenu des orientations préconisées, les formations les plus importantes du personnel enseignant sont :

- l'accueil et la pédagogie des personnes en situation de handicap
- les outils numériques liés à la pédagogie (nombreux supports ou ressources en plein essor, y compris pour le travail des élèves en autonomie, et bien sûr tout ce que recoupe la « MAO ».)

- pour tous : l'évacuation et la sécurité en ERP.

Le personnel administratif est appelé à perfectionner son utilisation des outils de gestion de l'établissement, qu'il s'agisse du logiciel de scolarité spécialisé *Rhapsodie* ou d'outils de bureautique.

Les évolutions nécessaires en matière de communication et de visibilité demanderaient également une plus grande maîtrise des outils de communication, qu'il s'agisse des réseaux sociaux, d'internet en général, ou de la conception de visuels appropriés (la demande d'un logiciel de type *In-design* et une formation à son utilisation ont déjà été formulées depuis plusieurs années).

Concertation

Le principal organe de concertation entre le CRD et la plupart de ses partenaires et interlocuteurs est le conseil d'établissement (où siègent des représentants des élus, de l'administration, des professeurs, des parents d'élèves, ainsi que des personnalités qualifiées : principale du collège Debussy, Président de La Clef...). Il se réunit régulièrement deux fois par an pour un bilan des activités, enseignements et projets en cours, et plus exceptionnellement sur des sujets spécifiques (projet Cœur des Sources, projet d'établissement...)

Une évolution souhaitable serait d'intégrer à ce conseil des représentants des élèves, qui n'y disposent pas actuellement de sièges spécifiques, à la différence des autres collèges représentés.

Bilan 2015-2021

Statut de l'établissement

Le conservatoire Claude-Debussy est classé par l'Etat sur le statut de CRD. Le renouvellement du classement doit être demandé tous les 7 ans. Un certain nombre de critères sont à respecter (spécialités et cursus proposés, statut des enseignants, existence de classes CHAM ou CHAD, locaux...)

Demandé en 2015, le renouvellement du classement comme CRD a été accordé jusqu'en 2022 où il conviendra d'en refaire la demande, malgré les incertitudes sur l'avenir que l'Etat réserve à cette typologie.

Activités

Le conservatoire poursuit une activité d'enseignement et de diffusion très soutenue. Les classes instrumentales sont à la limite de leurs capacités d'accueil. Les disciplines récemment ouvertes (trompette, basson, contrebasse) ont vu une augmentation régulière des inscriptions ; seules quelques disciplines collectives pourraient encore accueillir une petite proportion de nouveaux élèves (ensemble vocaux et instrumentaux, ateliers de jazz, Formation musicale, culture musicale). En danse, un sureffectif peut parfois survenir dans certains cours.

L'activité de diffusion annuelle est intense, soit dans les locaux (environ 50 auditions par an dans l'auditorium), soit à l'extérieur : le CRD produit régulièrement 2 grands spectacles de danse au TAD, 5 à 6 concerts des orchestres salle Jacques-Tati, des spectacles et des lectures d'art dramatique (dont une participation régulière aux événements de la Médiathèque Marc-Ferro), à quoi s'ajoutent des projets plus exceptionnels avec des artistes ou des ensembles invités (entre 2015 et 2020 : deux journées du saxophone en lien avec l'association *Saxiana*, deux résidences de l'ensemble *Calliopée*, soutenu par la DRAC, qui ont donné lieu à un travail avec les écoles élémentaires), etc.

On trouvera en annexe le rappel des principaux événements entre 2015 et 2021, sachant bien évidemment que ceux des années scolaires 2019-20 et 2020-21 ont été considérablement impactés par la crise sanitaire et souvent annulés. La célébration du centenaire du conservatoire n'est pas le moindre projet à s'être trouvé reporté.

Au nombre des événements ayant eu des conséquences, il faut mentionner la condamnation de la Ville à rembourser les cotisations d'une famille dont les élèves étaient en classe à horaires aménagés, suite à leur recours auprès du Tribunal de Versailles.

Bien qu'aucun texte n'impose la gratuité de l'enseignement en CHAMD, la jurisprudence considère en effet que ce type de cursus fait partie de l'enseignement général (même s'il n'est pas directement dispensé par l'établissement scolaire) et qu'à ce titre il doit être gratuit. Toute la jurisprudence dans des affaires identiques va dans ce sens.

Ces jugements sont discutables au regard de la réalité tant financière que pédagogique, et qu'une concertation à grande échelle sur cette question permettrait de mieux répartir les responsabilités, mais pour l'heure la situation ne semble pas prête d'évoluer en faveur des Villes.

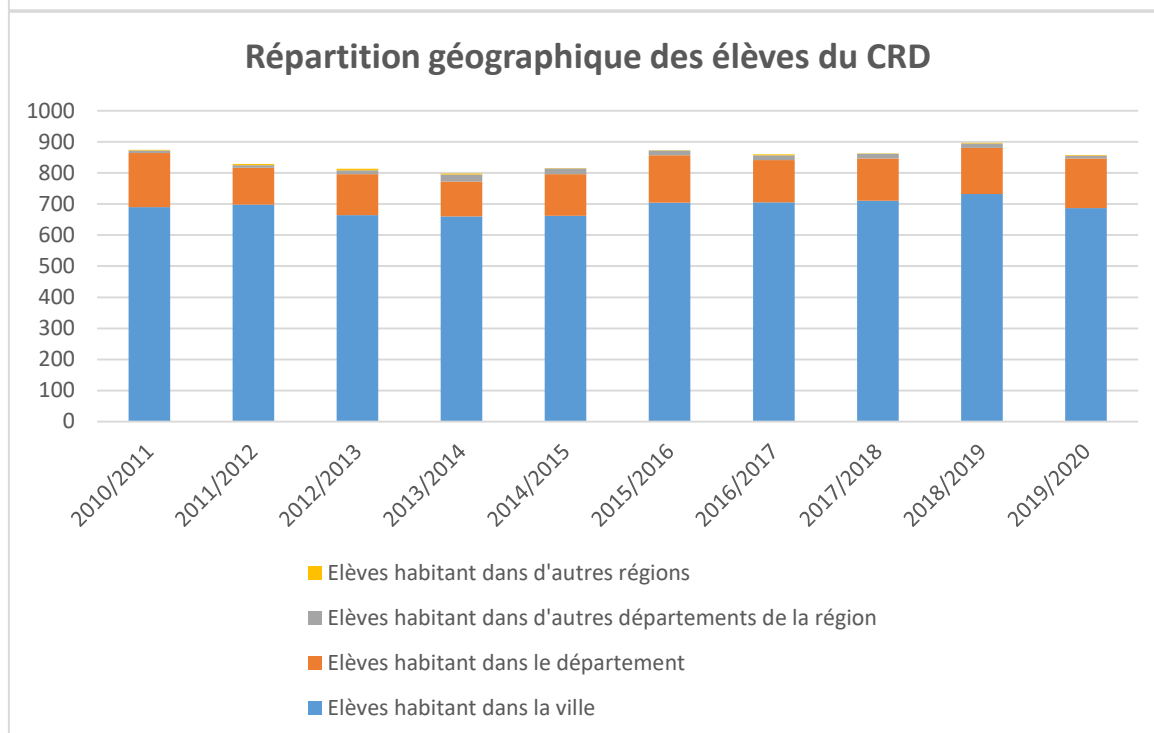
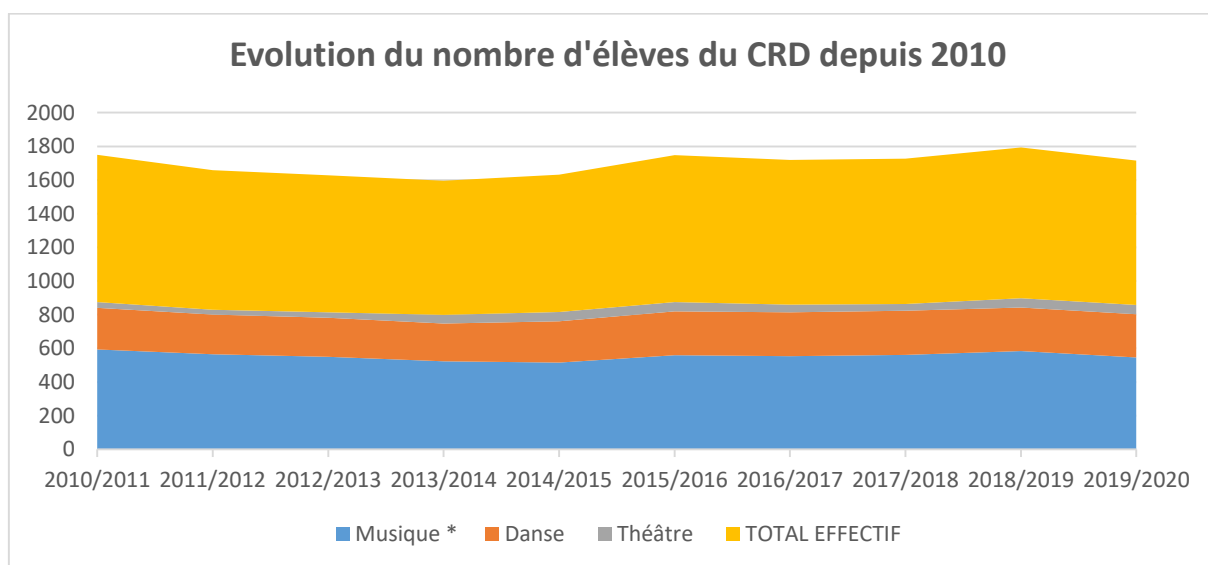
La Municipalité a pris acte de cette décision et a entamé une réflexion dès 2018 : sans aller

jusqu'à la gratuité du cursus CHAMD⁵, elle a résolu d'en baisser drastiquement la cotisation, devenue en outre identique pour les intra-muros comme pour les extra-muros. Le bilan financier ci-dessous présentera les effets de ces mesures, qui ont pu rester limités.

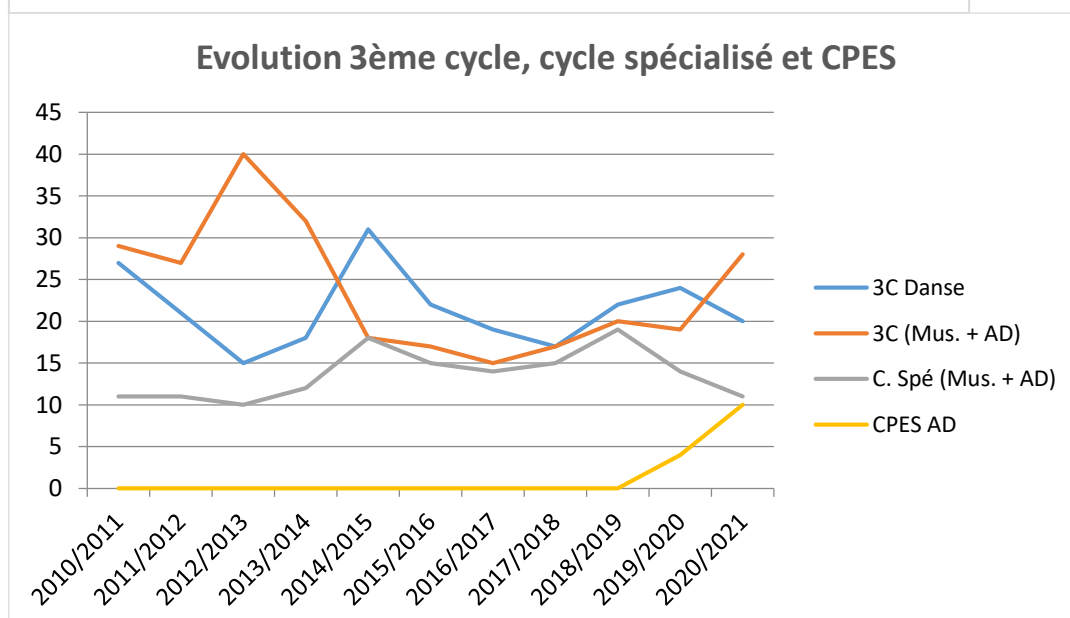
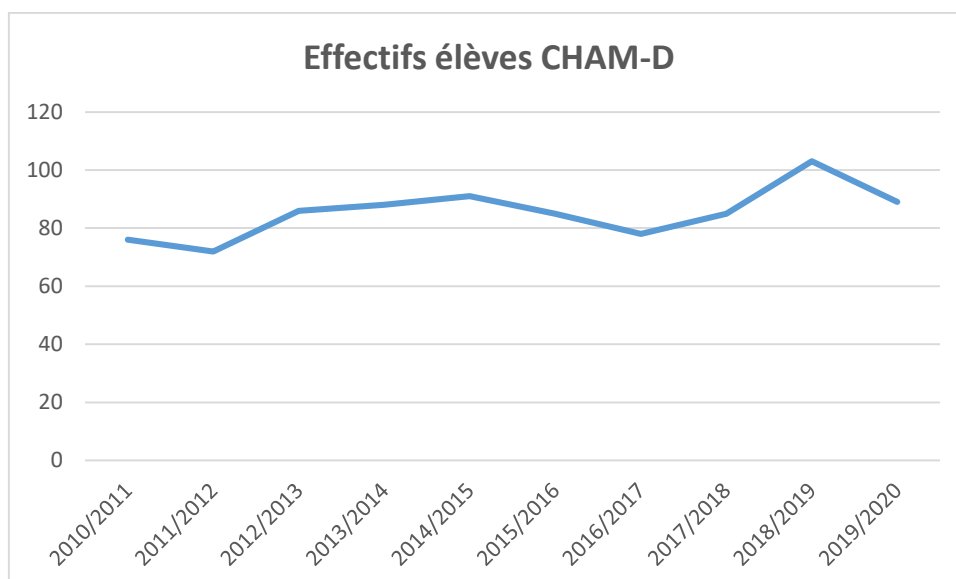
Le bilan contrasté des classes CHAMD sur le plan du projet pédagogique au CRD invite toutefois à repenser ce cursus, notamment en musique.

Fréquentation

Les tableaux suivants présentent un bilan du nombre d'élèves par types de cursus (spécialités, CHAMD, niveaux avancés) et leur évolution.



⁵ Tout en respectant le volume horaire hebdomadaire réglementaire, une part incompressible du cursus reste en effet obligatoire au CRD, non incluse dans le temps réglementaire.



Sur un plan très général, malgré quelques fluctuations, on note une relative stabilité des effectifs autour d'une moyenne de 820-830 élèves environ.

Mis à part une chute de quelques 70 élèves en 2020-21 qui s'explique principalement comme conséquence de la crise sanitaire 2019-2020, les fluctuations dépendent de facteurs plus aléatoires, notamment en ce qui concerne les cycles avancés. Il arrive ainsi que tout un groupe d'une même tranche d'âge parvienne simultanément en fin de parcours et quitte le conservatoire après la scolarité dans le secondaire car leur orientation dans l'enseignement supérieur (en classe préparatoire, à l'étranger, etc.) ne leur laisse pas le loisir de continuer une pratique artistique. De manière plus aléatoire, le départ d'un enseignant entraîne parfois une diminution momentanée des cycles avancés dont l'effectif remonte ensuite après le recrutement d'un professeur.

On doit souligner l'augmentation du nombre d'élèves en art dramatique : le recrutement d'un(e) assistant(e) a permis d'ouvrir un cycle d'initiation dans cette spécialité à des élèves de 11-14 ans, et le dynamisme des niveaux supérieurs (cycle spécialisé, pré-CPES) est attractif.

Les disciplines musicales

Actuellement sont proposés :

- en musique : les cordes frottées (du violon à la contrebasse) ; un grand nombre d'instruments à vent (flûte traversière, hautbois, basson, clarinette, saxophone, trompette) ; le piano, la guitare classique, les percussions, le chant ; la guitare et le piano jazz ; en musique ancienne : la flûte à bec et le clavecin. L'éveil musical, la FM, l'écriture et la culture musicale, la MAO, ainsi que plusieurs ensembles complètent ces disciplines.
- en danse : la danse classique et la danse contemporaine
- l'art dramatique.

En matière de pratique musicale d'ensemble, le CRD dispose :

- de 5 orchestres : 3 orchestres à cordes – *Andante*, *Moderato* et *Allegro* – gradués selon le niveau des élèves), de 2 ensembles à vent (*Crescendo* et *Appassionato*) et d'un big-band ;
- dans le domaine vocal, d'une pré-maîtrise (9-10 ans), d'une maîtrise (11-14 ans) et d'un ensemble vocal mixte (à partir de 15 ans) ;
- de plusieurs groupes de musique de chambre, de taille variable selon les années ;
- de 3 ateliers de jazz.

Focus sur le renforcement du département de jazz (2020-21) : cursus, piano et big-band

Créé en 2008, le département de jazz se structure progressivement : à la guitare jazz se sont ajoutés 3 ateliers collectifs tous instruments (selon les niveaux des élèves), mais aussi la contrebasse et la basse électrique, et tout récemment le piano jazz et le début d'un big-band (septembre 2021).

Un cursus de Formation musicale spécifique à ce style (« FM jazz ») a été mis en place et une concertation s'est établie avec le cursus de FM « traditionnelle » de même qu'avec le cursus de MAO afin d'aboutir à une complémentarité.

Le big-band présente de nombreux avantages : il diversifie le répertoire des élèves, à commencer par ceux pratiquant des instruments à vent ; il accroît l'offre de pratique ouverte aux musiciens amateurs extérieurs ; il permet des partenariats (par exemple avec l'atelier-section (instruments « soufflants ») de La Clef ou avec d'autres ensembles de même type ; il offre une capacité de diffusion et de projection extérieure qui contribuerait à la visibilité du CRD. La réunion d'un big-band commun CRD-La Clef pour des prestations ponctuelles atteindrait actuellement (2021-22) une quinzaine de vents (saxos et trompettes principalement) auxquels s'ajoute une rythmique (3 à 4 musiciens).

N.B. c'est dans le domaine du jazz qu'existe un partenariat déjà assez ancien avec La Clef appelé à se développer : des prestations communes sont organisées depuis 5 ans et une convention récente facilite un échange d'élèves entre les deux structures. Une communication sera plus intensive sur ces activités pour attirer des musiciens et consolider les actions : concerts, fréquentation hebdomadaire des cours et ateliers, etc.

Danse

Le département de danse offre l'enseignement de la danse classique et de la danse contemporaine depuis l'éveil jusqu'au 3^e cycle amateur (certificat d'études chorégraphiques).

Avec trois enseignants à temps plein, qui plus est au statut d'ATEA, soit 3 x 20h, il propose donc 60h de cours hebdomadaires dans un cursus bien structuré mais qui atteint ses limites.

Bien que le nombre d'heures de danse ait augmenté entre 2015 et 2020 du fait du remplacement de deux postes de PEA (TC à 16h) par deux assistantes (TC à 20h), ce qui a accru l'offre de 8h hebdomadaires, le sureffectif de certains cours (qui a pu être équilibré) et la forte demande à chaque rentrée scolaire placent ce département sous tension.

La crise sanitaire en 2019-20 et 2020-21 a aggravé la situation en obligeant à réduire les effectifs par cours et à étendre les horaires, parfois assez tard le soir, afin d'espacer les croisements des groupes et de procéder à un nettoyage des studios.

En plus de la pratique de la danse, le cursus est complété par un cours d'histoire de la danse, mais il serait souhaitable de proposer également un enseignement minimal de FM danseur, qui reste aléatoire selon les années, de notation du mouvement dansé voire une initiation à l'anatomie.

Les classes à horaires aménagés de danse (CHAD) paraissent plus équilibrées et homogènes que celles de musique (CHAM), mais le cursus de danse étant très dense au CRD, avec 5h à 6h de pratique hebdomadaire, son alourdissement par la quasi-obligation de participer aux 2h de chorale au collège pourrait être interrogé, alors que ce temps pourrait être mis à profit pour des cours complémentaires de FM danse, de culture chorégraphique, ou encore d'anatomie-physiologie.

Il faut souligner enfin que le département de danse souffre de l'externalisation des studios par rapport au bâtiment principal du conservatoire, ce qui pose des problèmes de sécurité des jeunes enfants lorsqu'ils sortent le soir et parfois de l'utilisation partagée du grand studio de l'école des Ecuyers.

Art dramatique

Ce département pédagogique, déjà bien structuré en cycles depuis de nombreuses années et doté d'un cycle spécialisé de très bon niveau est un atout fort du CRD. Il s'est développé depuis 2010 grâce au recrutement (à moyens constants) d'un(e) assistant(e) à mi-temps (10h) en plus du poste de PEA à temps plein. Cela a permis d'ouvrir l'accès à des élèves en cycle d'initiation (11-14 ans), qui peuvent ensuite entrer en cycle diplômant.

Il faut également souligner le très grand dynamisme de ce département, qui participe très activement à la vie culturelle de la Ville. Des élèves des cycles avancés interviennent régulièrement à la médiathèque pour des lectures, notamment lors du mois du Polar *Nuances de noir*, mais aussi en présence d'auteurs invités dont ils valorisent les écrits. Par ailleurs, outre l'examen-spectacle récurrent au mois de juin, ils proposent tous les ans, sous la direction des professeurs, un spectacle d'auteur, dont on trouvera en annexe le rappel des plus importants ces dernières années. Des artistes (comédiens, auteurs et metteurs en scène...) interviennent chaque année au CRD pour des master-classes ou des ateliers.

Enfin les élèves du cycle supérieur (spécialisé ou pré-CPES) doivent présenter une mise en scène dans le cadre de leur diplôme, ce qui donne lieu à d'intéressantes créations, d'une qualité souvent admirable.

Très impliqués dans une « école du spectateur » qui les mène régulièrement à assister à des

répétitions, à participer à des rencontres ou des masters-classes avec des artistes, notamment dans les deux CDN partenaires, très soutenus et encouragés par leurs professeurs, ces élèves poursuivent souvent leur pratique théâtrale, amateur ou professionnelle, après leur sortie du CRD. Certains ont constitué un collectif et sont maintenant intermittents du spectacle.

Le cycle spécialisé d'art dramatique, par son cursus très structuré et son effectif significatif et régulier d'élèves avancés, est donc en position de constituer le socle d'un CPES d'art dramatique, car il souscrit à toutes les exigences du cahier des charges posé par le Ministère pour en obtenir l'agrément.

En plus de son offre propre d'enseignement et de pratique, qui donne lieu à de nombreuses productions des élèves, ce département a conclu des conventions avec une école supérieure d'art dramatique (l'ESCA où d'anciens élèves du CRD ont d'ailleurs perfectionné leur professionnalisation) de même qu'avec des Centres Dramatiques Nationaux (CDN) : Nanterre-Amandiers et Sartrouville.

Après consultation de la DRAC et du Ministère (DGCA), il apparaît que les meilleures chances d'obtenir l'agrément de ce CPES, dont on rappellera qu'il ne sera pas accordé à tous les établissements, est de le bâtir avec un ou plusieurs autres établissements ayant déjà des forts atouts en ce sens.

Une première demande d'agrément en janvier 2020 en partenariat avec le CRR de Rueil-Malmaison n'a malheureusement pas abouti, la DRAC soulignant notamment le déséquilibre dans l'apport respectif des deux établissements, insuffisant au CRR. Le CRD de Saint-Germain-en-Laye s'est donc rapproché du CRR de Versailles qui possède un cursus de cycle spécialisé (ou COP) pré-CPES comparable au nôtre ; un partenariat a été mis en œuvre dès la rentrée 2021-22 (concertation, concours d'admission commun les 8 et 9 octobre à Versailles, avec 40 candidats pour 10 à 12 places) en vue d'une demande d'agrément pour la rentrée 2022-23 au plus tard.

Classes CHAMD

Depuis leur apparition à Saint-Germain en 1999, ces CHAMD sont organisées en partenariat avec le Collège Claude-Debussy. L'aménagement des horaires consiste principalement dans la libération anticipée des élèves par le collège deux après-midis par semaine à partir de 15h : les lundis et jeudis pour les 6^e et 5^e, les mardis et vendredis pour les 4^e et 3^e.

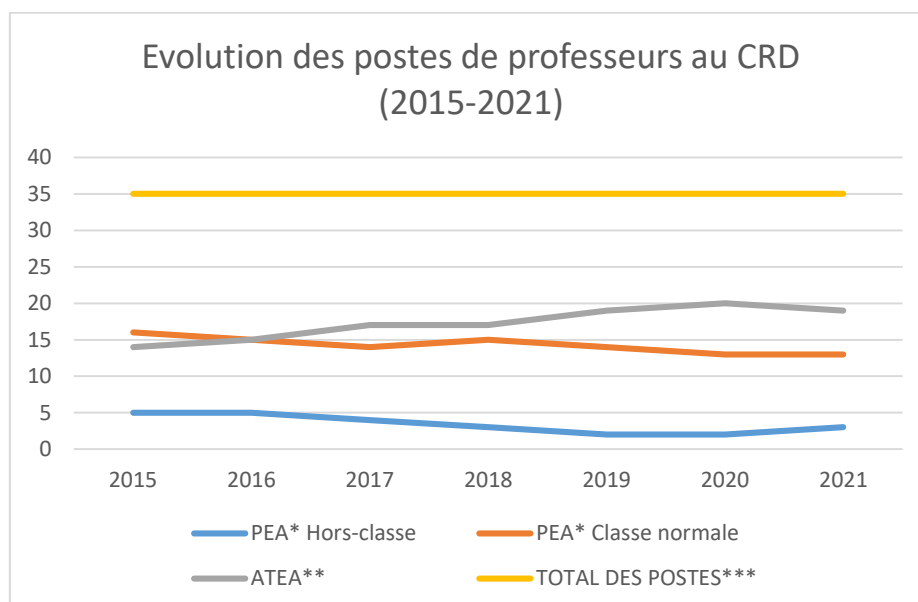
Le bilan de la spécialité musique (CHAM) invite à repenser ce dispositif : la possibilité d'intégrer dans n'importe quelle discipline musicale coexistant avec une forte hétérogénéité de niveau et d'engagement des élèves pose des difficultés. Par ailleurs, le libre choix du professeur laissé aux élèves dans certaines disciplines peut impliquer que l'horaire de cours ne corresponde pas aux plages de sortie anticipées, voire qu'il ait lieu le samedi.

Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée d'artistes-enseignants très qualifiés et de haut niveau, la plupart titulaires de récompenses d'écoles ou conservatoires supérieurs et d'un diplôme professionnel d'enseignement artistique : Diplôme d'état (DE) donnant accès au grade d'assistant ou Certificat d'aptitude (CA) donnant accès au grade de professeur), ou leur équivalent. Ils sont par ailleurs très souvent engagés dans une carrière artistique et se produisent

sur scène, en soliste ou en ensemble, lors de nombreux concerts et spectacles.

Le CRD fonctionne depuis de nombreuses années avec 35 postes fixes⁶ dont le tableau suivant montre l'évolution au cours de la période couvrant le précédent projet d'établissement (2015-21), dans les trois principaux grades :



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PEA* Hors-classe	5	5	4	3	2	2	3
PEA* Classe normale	16	15	14	15	14	13	13
ATEA**	14	15	17	17	19	20	19
TOTAL DES POSTES***	35	35	35	35	35	35	35

* *Professeur d'Enseignement Artistique*

** *Assistant Territorial d'Enseignement Artistique*

*** *non comptés : remplacements temporaires (par exemple : mobilité, disponibilité ou détachement)*

Le bilan des postes et de leur évolution montre une répartition qui demeure relativement équilibrée entre les statuts d'assistant.e territorial.e d'enseignement artistique (ATEA) et de professeur d'enseignement artistique (PEA), bien qu'une augmentation des ATEA (+ 5) et une diminution corollaire des PEA (- 5) soit sensible. Les avancements des professeurs au grade hors-classe sont maîtrisés mais il faut noter que la promotion des agents ayant réussi les concours est favorisée (plusieurs ATEA sont ainsi passés au grade de PEA).

Le nombre global d'heures de cours hebdomadaires dépend des temps (complets ou incomplets) de chacun de ces postes (TC ou TI), sachant qu'un PEA (Hors-classe ou classe normale) est à 16h (TC) et qu'un.e ATEA est à 20h (TC), mais que plusieurs postes sont à temps incomplet au CRD. A titre indicatif le volume hebdomadaire d'heures de cours dispensés au CRD est en moyenne de l'ordre de 490h, sur 34 semaines – hors auditions, concerts et spectacles.

⁶ Sans compter les remplacements temporaires qui conduisent exceptionnellement à recruter deux agents pour remplacer un agent en congé ou en disponibilité.

Equipe administrative

L'équipe administrative est stable depuis près de 15 ans, avec 6 postes :

- 1 directeur
- 1 responsable administratif
- 1 chargé de scolarité et régisseur
- 1 secrétaire
- 2 agents d'accueil, accomplissant par ailleurs diverses missions (petit secrétariat, aide à la scolarité, petite manutention...)

Compte-tenu des compétences requises, des nombreux projets et activités et des contraintes d'organisation, une polyvalence de fait est mise en œuvre, mais certaines missions ne peuvent être pleinement accomplies ou assurées.

Il en va ainsi de l'accueil physique et de la surveillance des deux studios de danse situés en centre-ville, éloignés du bâtiment principal. La configuration de ces locaux ne permet pas aux professeurs de danse d'exercer cette surveillance, un problème plus sensible en période d'hiver où les jeunes élèves attendent souvent les parents dans la rue en début de soirée.

Le nombre des activités et des projets ne permet pas non plus à un seul directeur de remplir de manière satisfaisante et sereine toutes les missions attachées à ce poste, depuis le suivi des projets et des partenariats jusqu'à celui des élèves, ou encore la nécessaire communication individuelle avec les familles qui le demandent, l'organisation pédagogique générale et ses innombrables déclinaisons (coordination des enseignants, jurys des examens, réflexion sur les parcours proposés, les évolutions souhaitables, etc.) – et l'évaluation de quelques 36 agents.

La communication minimale et décevante du CRD, privée d'autonomie à la différence des autres équipements culturels, engendrant une insatisfaction générale tant des familles que des enseignants, n'est pas le moindre domaine souffrant d'un manque de temps et de moyens.

Bilan financier

On doit noter la maîtrise des dépenses de fonctionnement et du coût pour la Ville malgré la disparition des subventions de l'Etat et du Département durant la période 2015-2021, alors qu'elles étaient régulières auparavant (à hauteur de ca. 200 000 €).

Le coût pour la Ville se maintient autour de 1 Million d'Euros, une moyenne basse en comparaison de la charge d'un établissement au statut et aux effectifs semblables dans des collectivités de taille comparable.

Dépenses

- la ligne investissement correspond principalement aux acquisitions d'instruments (dont on trouvera le détail en annexe)
- la ligne *Fonctionnement autre* comprend principalement l'entretien du parc instrumental (accord, révision et réparation), les frais pédagogiques (achat ou location de partitions, redevance pour les photocopies...), la rémunération des intervenants extérieurs (master-classes, musiciens supplémentaires pour un concert...) , etc.

L'augmentation exceptionnelle de cette ligne en 2019 l'était en prévision des événements liés au centenaire (réception, rémunération d'artistes...)

- on notera la maîtrise de la masse salariale, qui a diminué entre 2015 et 2020 (- 55 687 €) et la stabilité du coût net pour la Ville : au-delà des fluctuations elle est de l'ordre de + 2 453 € / an en moyenne. Au total, sur la période concernée, le coût moyen s'élève à 1 063 964 €.

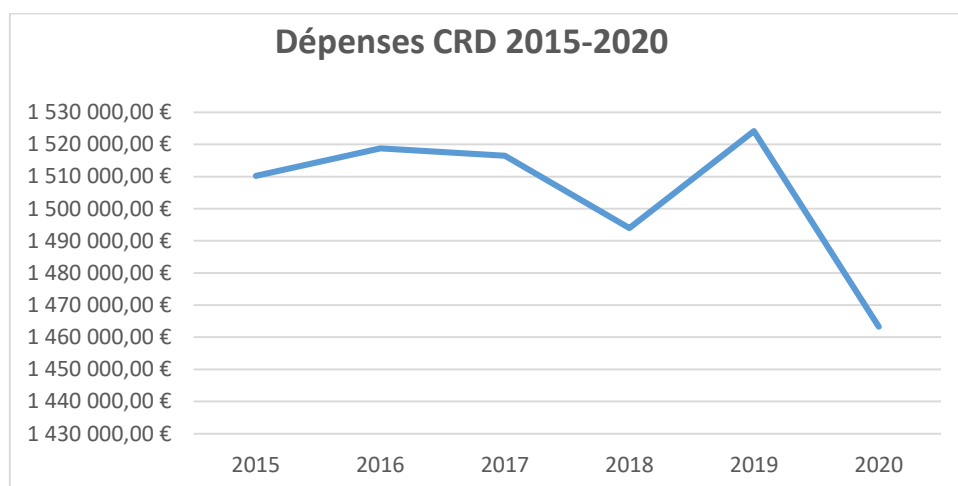
		2015	2016	2017	2018	2019	2020
DÉPENSES	Investissement	5 412,00 €	11 222,00 €	8 901,75 €	22 809,39 €	20 694,41 €	15 251,83 €
	Masse salariale	1 474 190,00 €	1 481 457,00 €	1 481 900,00 €	1 442 444,00 €	1 456 032,00 €	1 418 503,00 €
	Fonctionnement autre	30 638,36 €	26 076,71 €	25 710,90 €	28 741,52 €	47 445,64 €	29 508,73 €
	TOTAL	1 510 240,36 €	1 518 755,71 €	1 516 512,65 €	1 493 994,91 €	1 524 172,05 €	1 463 263,56 €

		2015	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES	Vente de places	0,00 €	6 032,00 €	5 909,00 €	4 944,50 €	4 893,00 €	0,00 €
	Participation des familles	414 309,18 €	442 329,51 €	415 657,27 €	441 332,29 €	398 370,46 €	381 386,65 €
	Location instruments et salles	0,00 €	100,00 €	1 680,00 €	3 149,00 €	1 845,00 €	1 315,00 €
	Participation état	46 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 910,00 €
	Participation département	0,00 €	57 839,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	460 309,18 €	506 300,51 €	423 246,27 €	449 425,79 €	405 258,46 €	398 611,65 €

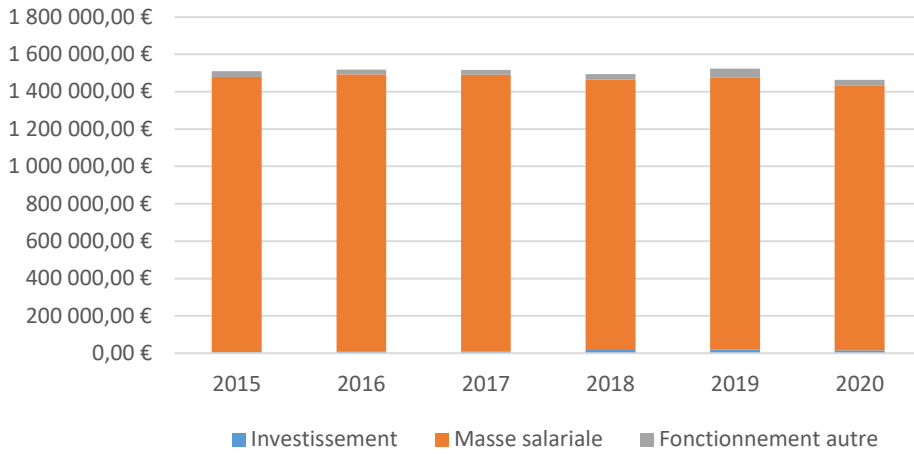
SOLDE/ Coût net pour la Ville	1 049 931,18 €	1 012 455,20 €	1 093 266,38 €	1 044 569,12 €	1 118 913,59 €	1 064 651,91 €
--------------------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Recettes

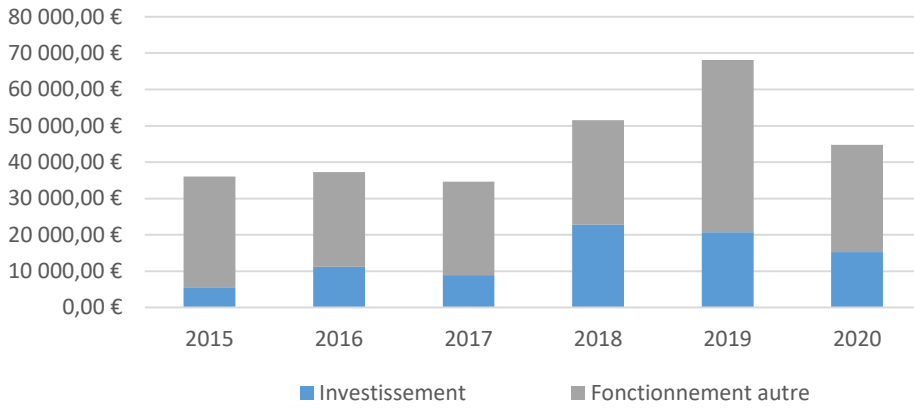
La diminution des recettes issues des cotisations des familles en 2019 et en 2020 s'explique par la baisse des tarifs des élèves de CHAMD en 2019 (conséquence de la condamnation de la Ville suite à l'action intentée par une famille) et par l'application des quotients familiaux en 2020. On notera que malgré cette diminution le coût global du CRD pour la Ville est resté très maîtrisé voire stable.



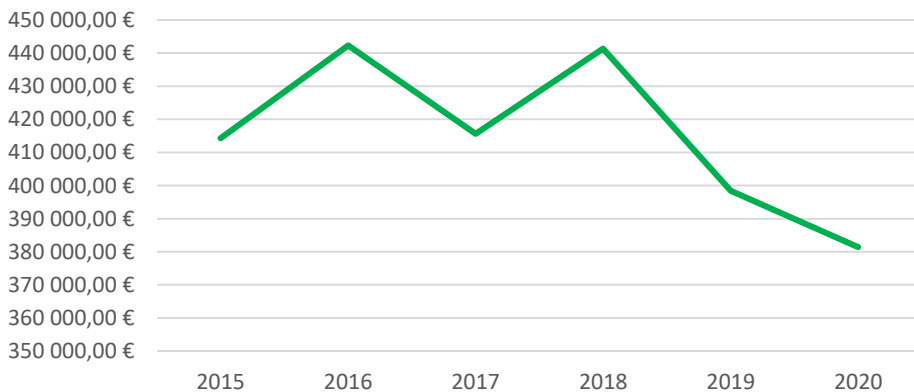
Répartition dépenses CRD 2015-2020



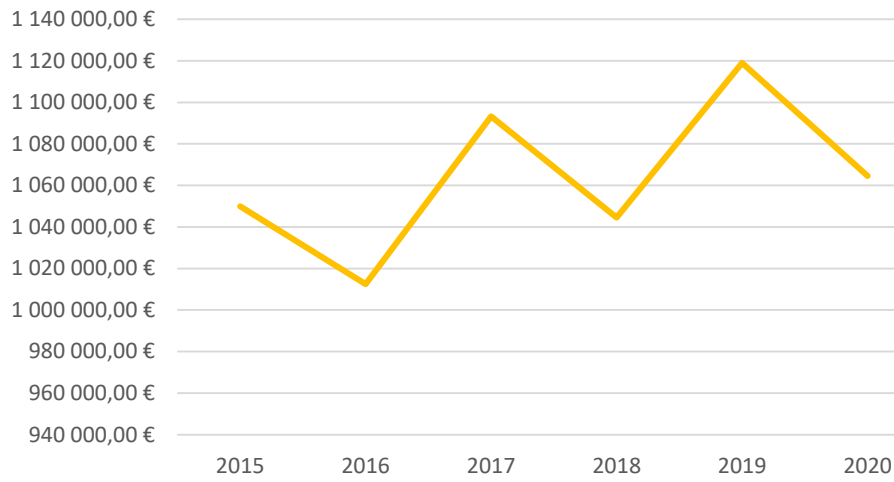
Répartition dépenses CRD 2015-2020 (sans masse salariale)



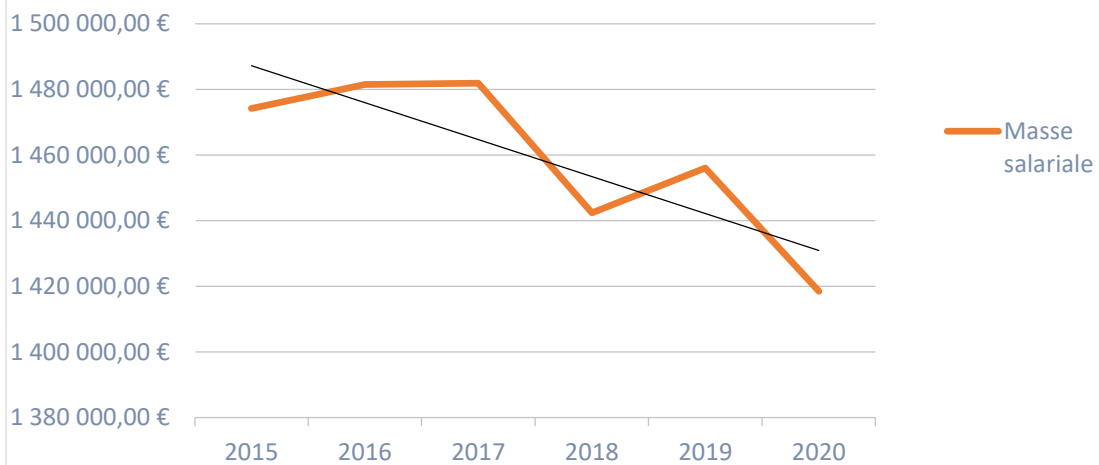
Participation des familles pour le CRD 2015-2020

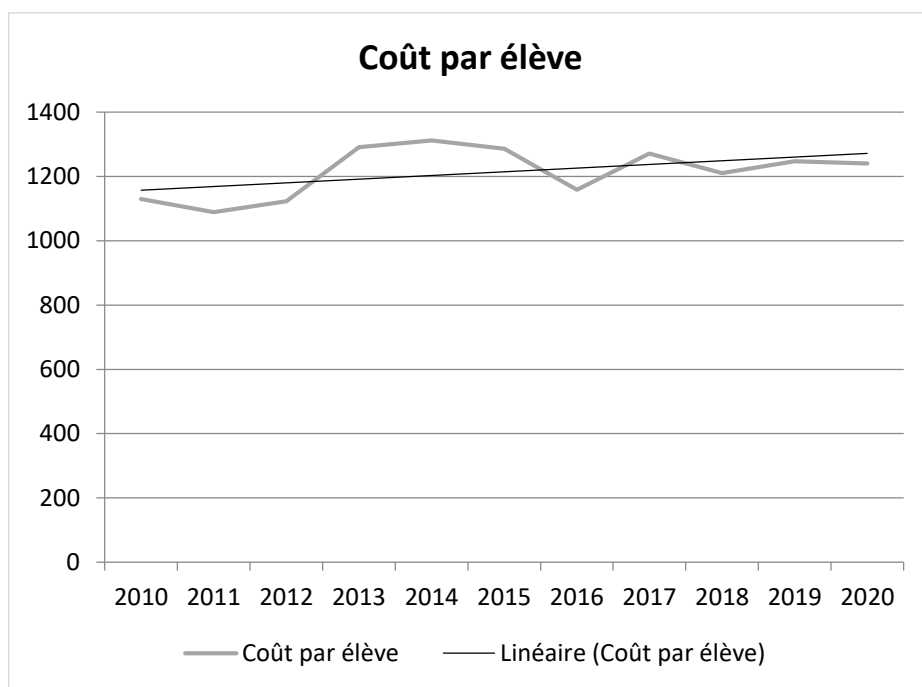


Coût net pour la Ville 2015-2020



Evolution Masse salariale CRD 2015-2020





Acquisitions (Instruments, matériel, MAO)

2015	
Hautbois (2)	3 012,00 €
TOTAL	3 012,00 €

2016	
Basson pour enfant	3 750,00 €
Contrebasse (3)	3 640,00 €
Flûte d'étude	693,00 €
Piano droits (3)	3 000,00 €
TOTAL	11 083,00 €

2017	
Bols tibétains	415,00 €
Pianos numériques	1 026,26 €
Trompette	120,00 €
TOTAL	1 561,26 €

2018	
Altos (3)	1 003,50 €
Contrebasse	2 000,00 €
Marimba	11 985,00 €
Piano droit	6 000,00 €
Violon 1/2	600,00 €

TOTAL	21 588,50 €
-------	-------------

2019	
Piano numérique	1 460,00 €
Guitare jazz	833,00 €
Batterie	1 100,00 €
Basson	4 300,00 €
Altos (2)	1 026,00 €
Xylophone	5 840,35 €
Saxo. électronique	971,10 €
TOTAL	15 530,45 €

2020	
Alto 39cm	810,00 €
Bugle	972,00 €
Cajon	88,27 €
Saxophone Baryton	4 999,00 €
Trompette	629,00 €
Violoncelle 1/2	747,00 €
Violoncelle 1/4	882,00 €
Violoncelle 1/4	585,00 €
TOTAL	9 712,27 €

Une inscription territoriale à plusieurs niveaux

Equipement dépendant principalement d'une collectivité, qui le finance souvent intégralement, un conservatoire s'inscrit également dans un contexte territorial stratifié, encadré par la loi, où peuvent être impliqués, à divers degrés, l'Etat, la Région et le Département.

Il est « contrôlé » par l'Etat, depuis les années 70 où ce dernier a organisé l'enseignement artistique spécialisé sous l'égide d'une part de la DMDTS* du Ministère de la Culture, devenue depuis la DGCA*, et des DRAC d'autre part. Il classe notamment les conservatoires en fonction de critères et selon des échelons territoriaux, pour des tranches de durée de 7 ans : CRR, CRD, CRI ou CRC. Le conservatoire Claude-Debussy de Saint-Germain-en-Laye est classé CRD ; le renouvellement de ce statut devra être demandé en 2022.

Les orientations qu'une collectivité donne à son conservatoire peuvent également tenir compte d'un Schéma Départemental des Enseignements artistiques, que la loi de 2004 imposait à chaque département d'adopter. Malgré un grand audit commandité et réalisé à cette fin en 2005-2006 par le Département des Yvelines, ce dernier n'a jamais mis en œuvre ce schéma.

Le contexte à plus grande échelle est toutefois en évolution, ce qui peut perturber la visibilité et l'anticipation des évolutions : les financements sont fluctuants, le rôle des instances se modifie (les DRAC sont par exemple appelées à prendre plus d'importance qu'auparavant), le classement des conservatoires pourrait être remis en question et les orientations pédagogiques

du Ministère sont l'objet de mises à jour périodiques auxquelles il convient d'être attentif. Ainsi, très prochainement, les SNOP* vont être réécrits, ce qui aura une incidence sur les cursus et les diplômes, notamment les DEM* et CEM* qui ne seront plus des diplômes nationaux reconnus. Un diplôme unique de formation initiale remplacerait la dualité DEM/CEM.

Récemment le Ministère a également instauré les CPES*, plus ou moins appelés à remplacer les cycles spécialisés (CEPI* ou COP*), qui ne valideront plus de diplôme reconnu par l'Etat, mais un simple diplôme d'établissement. Or la mise en place d'un CPES est soumise à un agrément que tous les établissements n'obtiendront pas. Une logique territoriale prévaut également sur ce point, sous la forme de l'incitation des établissements et des collectivités qui porteront ces cycles supérieurs à coordonner leurs moyens et leurs offres, qu'il s'agisse de ce niveau d'études ou d'autres.

Il importe de souligner que l'agrément pour offrir un cursus CPES présente l'avantage pour les élèves qui y sont reçus d'obtenir le statut d'étudiant. Or les élèves concernés sont souvent majeurs, ne sont pas tous inscrits dans l'enseignement supérieur, travaillent parfois déjà pour financer leur formation : il est évident que le statut d'étudiant améliorerait leurs conditions de formation et même d'existence.

Les réseaux d'enseignements artistiques

Une coordination territoriale spontanée d'activités ou de projets liés aux enseignements artistiques est parfois l'objet de réseaux structurés dont le lien avec la politique territoriale est variable. Il existe ainsi dans les Yvelines une Union des conservatoires et écoles de musique (UCEM 78) sous la forme d'une association de type loi 1901, à laquelle adhère le CRD. Autrefois soutenue financièrement par le Département parallèlement aux cotisations de ses membres, ce sont exclusivement ces dernières qui permettent aujourd'hui à cette union de survivre. Pour cette raison, c'est principalement l'organisation d'examens départementaux centralisés, mission historique de ce réseau, qui peut être maintenue, alors que des moyens supplémentaires ont permis, encore dans un passé récent, de monter des projets pédagogiques et artistiques dont l'intérêt est indéniable : stage et concerts d'un Orchestre symphonique des Yvelines (OSY), master-classes, journées pédagogiques...

Le CRD de Saint-Germain-en-Laye adhère parallèlement à un réseau national : la FFEA* (Fédération française de l'Enseignement artistique). L'avantage de ce rattachement est évidemment le poids que prend cet interlocuteur auprès du Ministère ou d'autres instances, le partage d'information et le soutien de l'Enseignement artistique spécialisé (EAS), l'éventuelle ouverture internationale, et, sur un plan plus pragmatique, l'octroi d'une réduction sur la facturation des photocopies de musique auprès de la SEAM*.

A l'échelle d'un bassin géographique plus restreint, par exemple la communauté d'agglomération, il importerait d'instaurer une concertation s'inspirant de ce type d'instance afin de mener une réflexion commune sur les enseignements artistiques dispensés sur ce territoire, sur leur répartition équilibrée, sur la coordination de projets qui ne manqueraient pas d'émerger lors de la rencontre des différents acteurs (élus, directeurs de la culture et directeurs d'établissements, dont les structures associatives, représentants des enseignants...)

CONCLUSION

D'une manière générale, le CRD est engagé avec conviction dans une forte activité tant sur le plan de l'enseignement que sur celui de la diffusion, impliquant une intense concertation et une organisation parfois compliquée par l'éloignement des équipements, qu'il s'agisse des studios de danse ou des salles de diffusion - où le seul transport de matériels (pupitres, instruments) peut poser un problème.

L'anticipation des besoins ne suffit pas à résoudre les difficultés tant l'ensemble des activités s'exerce à flux tendu, aux limites des capacités de l'équipe administrative actuelle, au prix de choix contraints qui sont préjudiciables à la qualité de certaines missions.

Ainsi le suivi individuel des élèves d'une part et la réflexion pédagogique ou sur les projets d'autre part ne peuvent pas être assurés de manière satisfaisante. L'une et l'autre demanderaient davantage de temps de concertation et de coordination, tout comme la mise à jour des cursus dans le règlement des études, ou encore un lien soutenu avec les familles, une meilleure communication sur l'ensemble du fonctionnement et des projets.

En outre l'intense activité en lien avec de très nombreux partenaires (Médiathèque, TAD, cérémonies municipales diverses, écoles, La Clef, les artistes invités...) rend d'autant plus nécessaire un renforcement de l'équipe.

Une nouvelle histoire à écrire

Si le conservatoire Claude-Debussy a pu fonctionner jusqu'à présent à moyens relativement constants, toutefois l'implantation très prochaine dans les quartiers sud de la Ville, où l'accès d'un nouveau public sera un enjeu fort, invite à franchir un palier.

L'accroissement probable de la demande liée à l'augmentation de la capacité d'accueil et à une politique culturelle ouverte à tous les publics demandera de repenser les moyens mis en œuvre, non seulement les parcours, les activités et les projets mais aussi les personnes-ressources.

L'accès du plus grand nombre à une sensibilisation ou une initiation puis à un cursus structuré suppose la mise en place au CRD de conditions favorables, notamment dans les dispositifs pédagogiques.

Dans l'offre proposée, il est évident que ne pourra pas figurer toute la palette possible de pratiques instrumentales ou de danse, de même qu'on ne sera pas en mesure de porter un CPES dans ces deux spécialités. Un choix a donc clairement été fait pour ce cycle-là en faveur de l'art dramatique, en partenariat avec le CRR de Versailles et d'autres institutions (ESCA, Centres dramatiques nationaux).

C'est précisément ces partenariats qu'il conviendrait également d'approfondir, peut-être à une échelle plus grande que celle de la Ville, pour que l'offre d'enseignement artistique du territoire soit le mieux possible équilibrée et diversifiée.

Corolairement, afin de ne tenir personne à l'écart d'une pratique artistique, une réflexion devra sans doute être poursuivie sur la tarification, tenant compte des moyens financiers des différentes situations socio-professionnelles, afin d'éviter une discrimination tarifaire.

Dans l'idéal, la répartition de l'offre d'enseignement et de pratique (dans un périmètre à définir) mériterait de réfléchir à la mise en place d'une instance de concertation et d'information mutuelles, une sorte de conseil de l'enseignement et des pratiques artistiques, permettant une connaissance mutuelle des acteurs de ce domaine, et peut-être tantôt une convergence, tantôt une harmonisation de l'offre qui réponde à la diversité des attentes. D'autres Villes de la

communauté d'agglomération pourraient être représentées dans ce conseil, de même que des associations.

Une conception de la pratique artistique

L'évolution de l'enseignement des conservatoires et de ses objectifs se fait dans un contexte où la frontière entre amateur et professionnel devient parfois fluctuante. Par ailleurs, un conservatoire est souvent vécu comme un établissement élitiste, sélectif, auquel collent encore cette image dont il a peine à se dégager.

En réalité, cet « élitisme » n'est rien d'autre qu'une visée de l'excellence, souvent faussée par une représentation erronée de la sélection : il ne doit pas y avoir de sélection *a priori* (sur des critères de talent ou d'aptitude par exemple, encore moins par l'argent) et la visée de l'excellence est ouverte à tous. Mais elle a pour prix un engagement et un investissement importants des participants, incompatibles avec un simple amateurisme.

La mission de l'établissement d'enseignement artistique est donc bien de permettre à chacun et chacune d'avoir un contact avec la pratique artistique, puis de développer au mieux ses moyens artistiques et de réaliser un projet dans le domaine de son choix. Il importe à cet égard qu'une claire adéquation soit toujours établie entre la demande d'une part et l'offre de l'autre, depuis la simple sensibilisation jusqu'à l'approfondissement d'une pratique.

Il revient au conservatoire de soutenir cet engagement des élèves et de tous ceux qui y pratiquent une activité par des projets et par une inventivité perpétuelle, nourris de partenariats, capables d'entraîner chacune et chacun avec un enthousiasme inaltérable vers l'épanouissement personnel à travers l'appropriation de pratiques artistiques multiples et une culture de la sensibilité.

ANNEXES

Palmarès 2015-21

Entre 2015 et 2021 plusieurs élèves du CRD ont été récompensés lors de concours et d'examens de haut niveau ou ont intégré des formations d'excellence. On peut notamment mentionner :

- 11 Diplômes d'études musicales (DEM) et 15 Diplômes d'études théâtrales (DET), validant des études pré-professionnelles
- l'admission de 10 élèves soit au CNSM* de Paris, soit à la Maîtrise de Radio-France ou à la Maîtrise des Hauts-de-Seine (maîtrise de l'Opéra de Paris)
- plusieurs élèves lauréats de concours instrumentaux (Vathelot-Rampal, Long-Thibault, UFAM...)
- deux élèves de violoncelle lauréats de l'émission *Prodiges* sur France 2, en 2017 et 2018, premiers nommés dans la catégorie « instrument ».

Les élèves de danse, notamment celles qui ont effectué un cursus en CHAD sont régulièrement admises dans les cursus approfondis en CRR*.

Enfin 12 élèves de théâtre sont devenus professionnels, ont monté des compagnies (Collectif dans la peau, Faits d'arts scéniques, Spleen théâtre) et se produisent régulièrement ; une élève a été admise à l'École de théâtre Claude-Mathieu.

Principaux événements (diffusion) 2015-2021

2015

- Représentation de *Juste la fin du monde* de J.-L. Lagarce salle Tati
- Journée du saxophone avec invitation de plusieurs conservatoires, salle Tati
- Soirée « jazz-club » avec La Clef

2016

- Participation aux Rencontres chorégraphiques au TAD
- Concert avec la maîtrise, l'orchestre, et un professeur soliste à l'église de Saint-Germain
- Représentation de *La réunification des deux Corées* de Joël Pommerat salle Tati
- Stage d'orchestre avec le CRC de Chatou ; deux concerts (Chatou et Manège Royal)
- Concert d'ensembles à vent avec le CRC de Maisons-Laffitte salle Tati
- Participation d'élèves de musique ancienne au Festival de Konstancin (Pologne)
- Concert Debussy par l'orchestre et la maîtrise au TAD, avec la Symphonie du Trocadéro
- Concert de professeurs en quatuor au Musée Maurice-Denis
- Reprise de *Juste la fin du monde* de Jean-Luc Lagarce au TAD
- Concert de Noël

2017

- Stage d'orchestre et concerts avec le CRC de Chatou (dont un concert à La Clef)
- Concerts avec La Clef (ateliers de jazz et orchestre avec groupes de rock)
- Concert de la maîtrise avec le chœur Plein-Chant à l'église de Saint-Germain

- Concert à l'église réformée avec le chœur Plein-Chant

2018

- Concert *Bohemia Magica* (ensembles du CRD et chorales des écoles en partenariat avec de l'ensemble *Calliopée* en résidence et le compositeur Krystof Maratka) au Manège Royal
- Concert de musique ancienne à l'église réformée 4 classes
- Représentation de *Théâtre sans animaux* de Jean-Michel Ribes salle Tati
- Concert de Noël

2019

- Concert *Elektrochoc* (musique électro et ensembles de saxophones, en partenariat avec l'association *Saxiana* et des compositeurs)
- 2^e résidence de l'Ensemble *Calliopée* : ateliers et concert avec de écoles élémentaires et des - ensembles du CRD (conte musical *La forêt invisible* de Krystof Maratka)
- Concert Offenbach salle Tati
- Repris de *Théâtre sans animaux* de J.-M. Ribes au TAD
- Participation aux Rencontres chorégraphiques du TAD, aux Fêtes luziennes

Les principaux projets de l'année 2020 ont été annulés à cause de la pandémie de covid-19.

2021 (nombreux projets annulés ou reportés en raison de la poursuite de la pandémie)

- Représentation de *Brundibar* (opéra pour enfants de Hans Krása) au TAD par la Maîtrise et l'orchestre
- Concert de Noël avec les ensembles vocaux et instrumentaux

BIBLIOGRAPHIE, SOURCES, DOCUMENTS UTILES

- Gérard Ganvert : *L'enseignement de la musique en France*, L'Harmattan, 1999

- Loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (notamment titre IV, chapitre 3)

- Rapports de 2008 et 2011 de Madame Catherine Morin-Dessailly, sénatrice et Présidente de la commission de la Culture de l'Education et de la Communication du Sénat entre 2014 et 2020)

- Actes du colloque du 24 juin 2015 « Quel avenir pour les conservatoires ? » organisé à l'Assemblée Nationale par François de Mazières, Député-Maire de Versailles.
(Actes-colloque - Quel-avenir-pour-les-conservatoires-25-JUIN-2015-_1444682895.pdf ; disponible sur : <https://www.fuse.asso.fr/index.php?id=344>)

- Rapports, enquêtes et statistiques du Ministère de la Culture sur l'enseignement artistique, et Schémas d'orientation pédagogique en Musique, Danse et Art dramatique élaborés par le Ministère de la Culture (documents disponibles sur le site du Ministère)

- Rapport de l'inspection de la DGCA* accompagnant le renouvellement accordé du statut de CRD (octobre 2015 ; disponible au CRD)

GLOSSAIRE

ATEA : Assistant Territorial d'Enseignement Artistique* (1e et 2e classe) : un des deux principaux grades d'enseignant de la filière culturelle de la Fonction Publique Territoriale (temps complet : 20h hebdomadaires) ; désormais : Assistant Principal d'Enseignement Artistique Territorial.

CA : Certificat d'Aptitude à l'enseignement de la musique, de la danse ou de l'art dramatique (donnant accès au grade de PEA), diplôme délivré par le Ministère de la Culture à l'issue d'un concours ou d'une formation diplômante (cette dernière uniquement organisée dans les CNSM de Paris et de Lyon), comportant notamment une formation pédagogique.

CDN : Centre Dramatique National

CEFEDEM : Centres de Formation des Enseignants de Musique. Formation diplômante délivrant le DE* de musique en 2 ans ou sous forme de VAE. Il existait plusieurs Cefedem régionaux en France, mais plupart sont remplacés par des Pôles* (ou Instituts) supérieurs, ; associant notamment un CRR* et une université.

CEPI (ou COP*) : Cycle d'Enseignement Professionnel Initial

CFMI : Centres de Formation des Musiciens Intervenants en milieu scolaire, formation délivrant le DUMI* en 2 ans (donnant un grade d'ATEA*).

CMF : Confédération Musicale de France

CHAM / CHAD : Classe à Horaires Aménagés et Musique / Danse

COP : Cycle d'Orientation Professionnelle (voir CEPI*)

CPES : Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur ; cursus non diplômante de préparation aux établissements pré-professionnels, inspiré des « classes préparatoires », destiné à se substituer à terme au cycle spécialisé* (COP*, CEPI*). Sa mise en œuvre officielle dépend d'un agrément du Ministère de la Culture. Une fois octroyé, il permet aux élèves qui y sont admis d'obtenir le statut d'étudiant.

CRC : Conservatoire à Rayonnement Communal

CRI : Conservatoire à Rayonnement Intercommunal

CRD : Conservatoire à Rayonnement Départemental (anciennement Ecole Nationale de Musique ou ENM – avant 2004)

CRR : Conservatoire à Rayonnement Régional (Conservatoire National de Région ou CNR avant 2004)

CNSM : Conservatoire National Supérieur de Musique (Paris, incluant la Danse : CNSMDP, et Lyon)

Cycles : Les cursus d'enseignement artistique spécialisé sont structurés en cycles dont la durée moyenne est de 4 ans (à l'exception de cycles d'éveil et d'initiation en musique et en danse). Cette formation initiale des amateurs s'achève soit par un **3^e cycle** simple, sanctionné par un Certificat d'études musicales, chorégraphiques ou théâtrales (CEM, CEC, CET), soit par un **cycle spécialisé** (parfois COP* ou CEPI*) lorsque les élèves envisagent de préparer l'entrée dans des formations supérieures ou à vocation professionnelle. Ce cycle, qui n'est proposé qu'en musique et en art dramatique au CRD, est sanctionné par un Diplôme d'études musicales ou théâtrales

DE : Diplôme d'Etat pour l'Enseignement de la Musique (donnant accès au grade d'ATEA), diplôme délivré par le Ministère de la Culture à l'issue d'un concours ou d'une formation diplômante (organisée soit par un Cefedem*, soit par un Pôle supérieur*) comportant notamment une formation pédagogique.

DGCA : Direction Générale de la Création Artistique (anciennement Direction de la Musique, de la Danse, des Théâtres et du Spectacle, DMDTS), section du Ministère de la Culture comportant des Inspections (musique, danse et art dramatique) examinant entre autres la conformité des établissements à leur classement

DNSPM : Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien.

DUMI : Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant, destiné aux interventions en milieu scolaire, principalement à l'école élémentaire, délivré par les CFMI*.

Dumiste : enseignant titulaire du DUMI*

EAC : Éducation artistique et culturelle

EAS : Enseignement artistique spécialisé (en général l'enseignement des conservatoires agréés et contrôlés par l'État)

FFEA : Fédération Française de l'Enseignement Artistique (anciennement FFEM)

FM : Formation Musicale (ex-« solfège »), cours général apportant les bases et l'approfondissement de la maîtrise des langages musicaux, notamment en lecture de notes, rythme, chant, formation de l'oreille et formation théorique.

OAE : Orchestre à l'École

PEA : Professeur d'Enseignement Artistique, un des deux principaux grades d'enseignant de la filière culturelle de la Fonction Publique Territoriale (temps complet : 16h hebdomadaires). Le grade comprend une distinction entre professeur de classe normale (CN) et professeur hors-classe (éligible à partir du 6^e échelon de la CN)

Pôle Supérieur : entité de formation professionnelle nouvellement créée par l'Etat (depuis env. 2010) associant un ou plusieurs CRR* et une université, pour la délivrance de diplômes professionnels (principalement : Licences de musique, DNSPM*, DE*) ; en Île-de-France, il existe deux pôles supérieurs : celui de Paris-Boulogne, associant deux CRR et l'Université de la Sorbonne (musicologie), et le Pôle Sup'93 associant les CRR d'Aubervilliers et de Saint-Maur et l'Université de Saint-Denis (musicologie).

SEAM : Société des Editeurs et Auteurs de Musique

SMAC : scène de musiques actuelles (statut octroyé par le Ministère de la culture)

SNOP : Schéma National d'Orientation Pédagogique, conçu par le Ministère de la culture, préconisant l'organisation des enseignements pour chacune des trois spécialités respectives que sont la Musique, la Danse et le Théâtre.

TAD : Théâtre Alexandre-Dumas de Saint-Germain-en-Laye

TNI : Tableau numérique interactif

Spécialité : champ artistique pratiqué (Musique, Danse ou Art Dramatique), à distinguer des différentes *disciplines* (piano, violon, etc. ou danse classique, danse contemporaine...)

UCEM 78 : Union des Conservatoires et Ecoles de Musique des Yvelines

TABLE DES MATIÈRES

Titre	Page
INTRODUCTION	1
<i>Un projet lié à l'avènement d'un nouvel équipement</i>	
<i>Des enjeux socio-culturels invitant à une concertation inventive</i>	
NOUVEAU CONSERVATOIRE, NOUVEAU RAYONNEMENT	2
Un équipement original parfaitement adapté aux enseignements et pratiques artistiques	
I. Un conservatoire à la conquête de nouveaux publics	
Une architecture aux capacités accrues et propice à la mixité des publics	
Accessibilité géographique et politique tarifaire	3
Développer les projets avec les établissements scolaires	
<i>Un pôle de ressource pour l'EAC auprès des écoles maternelles et élémentaires</i>	4
<i>Des relations à l'enseignement secondaire à élargir</i>	
Vers une meilleure inclusion du public en situation handicap	5
Encourager la pratique d'ensemble des adultes amateurs	6
II. Un éventail d'approches artistiques novatrices et élargies	7
Cursus pré-définis et parcours personnalisés	
<i>Pour une évolution de la Formation Musicale (FM)</i>	
Des approches pédagogiques innovantes	8
<i>Pour une valorisation des ressources numériques</i>	
<i>Place à l'improvisation !</i>	9
Valorisation des départements pédagogiques existants	10
<i>Etoffer l'offre de cuivres dans le département des vents</i>	
<i>Élargir l'offre de percussion</i>	11
<i>Renforcement des parcours vocaux</i>	
<i>Danse et théâtre</i>	
Valoriser et développer projets transversaux et partenariats	12
Favoriser les résidences d'artistes, d'ensembles ou de compagnies	
Une visibilité accrue pour un rayonnement étendu	13
Pour l'intégration des professeurs à la saison culturelle	
Renforcer le suivi pédagogique et l'équipe administrative	
Une organisation et une gestion de la bibliothèque à repenser	14
Formations	

Concertation	15
BILAN 2015-2021	16
Statut de l'établissement	
Activités	
Fréquentation	17-18
<i>Tableaux commentés : évolution du nombre d'élèves par spécialité, répartition géographique, classes CHAMD, cycles avancés (3^e cycle, cycle spécialisé, CPES)</i>	
Les disciplines musicales	19
Danse	
Art dramatique	20
Classe CHAMD	21
Equipe pédagogique	
Tableau de l'évolution des postes	22
Equipe administrative	23
Bilan financier	
<i>Dépenses</i>	
<i>Tableaux chiffrés</i>	
<i>Recettes</i>	24
<i>Graphiques de l'évolution des dépenses</i>	
<i>Graphiques de la répartition des dépenses et de la participation des familles</i>	25
<i>Graphique du coût net pour la Ville et de l'évolution de la masse salariale 2015-21</i>	26
<i>Coût par élève</i>	27
<i>Tableau des principales acquisitions</i>	27-28
Une inscription territoriale à plusieurs niveaux	28
Les réseaux des enseignements artistiques	29
CONCLUSION	30
<i>Une nouvelle histoire à écrire</i>	
<i>Une conception de la pratique artistique</i>	31
ANNEXES	32
Palmarès 2015-21	
Principaux événements (diffusion) 2015-2021	32-33
BIBLIOGRAPHIE, SOURCES, DOCUMENTS UTILES	34
GLOSSAIRE	35-37
TABLE DES MATIÈRES	38-39